

Travail de fin d'études[BR]- Travail de fin d'études: "Étude de cas multiples du processus de désistement assisté de la délinquance d'adultes hommes judiciarisés : le rôle et les caractéristiques des interventions (in)formelles évalués sous le prisme des dimensions relationnelles (quantité, qualité, durée, fréquence)."[BR]- Séminaire d'accompagnement à l'écriture

Auteur : Djagoué--Dufée, Inès

Promoteur(s) : Mathys, Cécile

Faculté : Faculté de Droit, de Science Politique et de Criminologie

Diplôme : Master en criminologie à finalité spécialisée en organisations criminelles et analyse du crime

Année académique : 2023-2024

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/19842>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

**Étude de cas multiples du processus de désistement assisté de la délinquance d’adultes hommes
judiciarisés : le rôle et les caractéristiques des interventions (in)formelles évalués sous le prisme
des dimensions relationnelles (quantité, qualité, durée, fréquence)**

Travail de fin d’études présenté en vue de l’obtention du grade de Master en criminologie (à finalité spécialisée)

Ines DJAGOUE-DUFEE

Année académique 2023-2024

Recherche menée sous la direction de :

Madame Cécile MATHYS, Promotrice

REMERCIEMENTS

J'exprime tout d'abord mes sincères remerciements à Mme Cécile Mathys, ma chère promotrice, pour ses nombreux et précieux conseils, son soutien, mais aussi sa grande gentillesse et sa réactivité m'ayant permis de réaliser ce travail en toute bienveillance. Je lui présente également ma reconnaissance, pour m'avoir permis de travailler sur des retranscriptions de justiciable durant l'année. Un exercice enrichissant et professionnalisant qui m'a donné l'envie d'aborder ce travail de fin d'études sur le désistement assisté.

Mes remerciements vont également aux participants qui ont accepté de se confier dans le cadre de cette étude, en m'accordant leur confiance et en me livrant leurs histoires bouleversantes. Chaque entretien fut d'une grande richesse, je ne les oublierai pas.

A Mme Christel Perri, assistante de justice à la maison de justice de Liège qui m'a été d'une grande aide dans le processus de recrutement des participants, et qui a pris le temps de me partager son expérience, sans elle, ce travail n'aurait pu voir le jour.

A mes professeurs de l'université de Liège et à l'Association Liégeoise des étudiants en criminologie (ALEC), des personnes inspirantes qui m'ont redonné goût aux études et la confiance en moi, dont je manquai cruellement.

A ma famille, qui m'a motivé dans les moments de doute, soutenu dans les échecs, mise à l'honneur dans la réussite. Ceux à qui je dois mon courage, ma persévérance, mon ambition. A mes parents, mes héros, si travailleurs et courageux, qui m'ont offert les études que j'aspirai depuis mes treize ans.

A mon compagnon et mes amis, sans qui, la vie n'aurait pas la même saveur. Un soutien infaillible, à qui je dois énormément.

A ces professionnels, que j'ai eu la chance de croiser lors de mes différents stages, qui ont tous contribué à mon développement professionnel, mais aussi personnel.

A toutes ces personnes, je présente mes plus sincères remerciements et toute ma gratitude qui, bien que formulés en simples mots, résonnent avec intensité.

Je conclus ces quelques lignes par les paroles de Jean d'Ormesson, qui résument ma pensée, en cette fin de parcours scolaire : « Merci pour les roses, merci pour les épines. La vie n'est pas une fête perpétuelle. C'est une vallée de larmes, mais c'est aussi une vallée de roses. Si vous parlez des larmes, il ne faut pas oublier les roses. »

Résumé/Abstract

S'il a toujours été aisé de s'intéresser aux facteurs d'entrée dans la délinquance, il n'en a pas été de même pour ceux concernant la sortie. L'objectif de cet article est donc d'étudier les processus de désistement assisté au sein du vécu d'hommes judiciairisés. Plus particulièrement, d'identifier les différents rôles et caractéristiques des interventions formelles et informelles et comprendre quels sont les facteurs relationnels nécessaires, au regard des composantes de durée, fréquence, quantité et qualité perçue de la relation. Plus largement, cette étude permettra d'identifier une aide de qualité dans un cheminement de désistement. L'échantillon se compose dix hommes ayant été privés de liberté après une condamnation judiciaire et étant en voie de désistement. Pour répondre aux objectifs pré-cités, la méthodologie se situe dans un désigne qualitatif, à visée exploratoire, afin d'entendre les participants sur leur vécu aux cours d'entretiens. Ces derniers nous ont permis de constater que les acteurs formels et informels qui entourent des personnes judiciairisées peuvent constituer une aide déterminante, ou non, dans un processus de désistement. Cette recherche permet notamment d'identifier les caractéristiques essentielles de ces interventions et de les relier entre elles. Si la qualité perçue de la relation semble être la plus importante, la durée et la fréquence des interactions ne demeurent pas moins importantes et liées. Néanmoins, la quantité ne représente pas une dimension significative en matière d'accompagnement.

Mots clés : désistement assisté - interventions formelles - interventions informelles - justiciables - récits de vie - perceptions – dimensions relationnelles

While it has always been easy to look at the factors involved in entering delinquency, the same cannot be said of those involved in exiting. The aim of this article is therefore to study the processes of assisted desistance in the lives of men involved in the justice system. More specifically, to identify the different roles and characteristics of formal and informal interventions, and to understand which relational factors are necessary, regarding the components of duration, frequency, quantity, and perceived quality of the relationship. More broadly, this study will help to identify quality help in a desistance process. The sample consists of ten men who have been deprived of their liberty following a court judgment, and who are in the process of desistance. To meet the aforementioned objectives, the methodology was qualitative and exploratory, allowing us to hear the participants' experiences through interviews. These have enabled us to establish that the formal and informal agents who surround people involved in the legal system can be a decisive factor, or not, in the desistance process. This research has enabled us to identify the essential characteristics of these interventions and to link them together. While the perceived quality of the relationship seems to be the most important, the duration and frequency of interactions are no less important and linked. Nevertheless, quantity is not a significant dimension of support.

Key words : assisted desistance - formal interventions - informal interventions - litigants - life stories - perceptions - relational dimensions

Table des matières

1. Introduction théorique	5
1.1. Intérêt de notre étude	5
1.2. Revue de la littérature	6
1.2.1. Du désistement primaire au désistement tertiaire	6
1.2.2. Le débat entre théories agentielles et structurelles	7
1.2.2.1. Les théories agentielles	7
1.2.2.2. Les théories structurelles	7
1.2.2.3. Un compromis nécessaire	8
1.2.3. Le désistement assisté	9
1.2.3.1. En contexte formel	9
1.2.3.2. En contexte informel	10
1.2.4. L'alliance thérapeutique	10
1.3. Objectif de la recherche	12
2. Méthodologie	12
2.1. Type de recherche	12
2.2. Échantillon	13
2.2.1. Critères de recrutement	13
2.2.2. Procédure de recrutement	14
2.3. Collecte des données	15
2.3.1. Outil de récolte	15
2.3.2. Pré-test	15
2.3.3. Contexte et lieu de récolte	15
2.4. Considérations éthiques	16
2.5. Traitement et analyse des données	16
3. Résultats	17
3.1. Caractéristiques personnelles des participants	17
3.2. Présentations des données	17
4. Discussion	25
4.1. Compréhension et interprétation des résultats	26
4.2. Forces et limites de notre étude	30
4.3. Implications futures	32
5. Conclusion	32
6. BIBLIOGRAPHIE	34
7. ANNEXES	41

1. Introduction théorique

1.1. Intérêt de notre étude

Si la recherche accorde un grand intérêt aux carrières criminelles depuis toujours, un volume considérable de travaux porte une attention particulière au processus d'engagement dans la délinquance. Cependant, depuis quelques années, la tendance est en train de s'inverser, puisque les sphères politiques et scientifiques semblent désormais s'intéresser au désengagement de la délinquance (Farrall et al., 2010). Après des résultats très peu optimistes en matière de programme de réhabilitation dans les années 60 ; les années 90 marquent un tournant, avec la promotion du mouvement « *What Works* » (« *ce qui fonctionne* »). Émergeant d'abord au Canada, puis s'étendant à l'international dans les années 2000, l'objectif de ces recherches était d'améliorer les connaissances criminologiques en protégeant la société par des moyens autres, et plus efficaces que le modèle punitif (Cullen, 2005).

Dès lors, les notions de réhabilitation et désistement sont apparues comme intimement liées. Comme l'expliquait Maruna (2020), le raccourci est possible car « *après tout, être réhabilité, par définition, c'est être désisté du crime, et vice-versa* ». Pourtant, en tentant de répondre à la question : « *pourquoi les gens cessent-ils de commettre des délits ?* » (Farrall et al., 2010), les auteurs ont identifié de nombreux facteurs individuels (maturation psychosociale, motivation, script narratif, agentivité, aspirations, etc.), mais aussi structurels (société, emploi, armée, etc.), créant ainsi un débat entre deux modèles théoriques. Les théories d'agentivité, selon lesquelles l'individu se désiste « lui-même » et celles avançant une explication plus structurelle, selon laquelle le système judiciaire est au cœur du processus (p. ex., Laub et Sampson, 2003). Ainsi, l'âge des individus (McNeill et Maruna, 2007), les événements structurels présents dans leur vie, tels que trouver un emploi, rencontrer un partenaire, prendre soin des enfants (Farrall et al., 2010) ou encore les changements des dispositions individuels, seraient perçus comme des facteurs cruciaux dans l'explication du désistement (Farrall, 2002). Ces derniers, se situent donc à « *l'extérieur des programmes de réinsertion* » (Maruna, 2015).

Dans ce contexte de recherche du modèle réhabilitatif idéal et de compréhension du processus de changement, les études faisant référence à un désistement impliquant différentes aides et interventions, sont apparues sur la scène scientifique (Maruna, 2020). Elles ont aidé à identifier des méthodes d'intervention efficaces pour réduire la récidive, mais elles offrent peu d'informations sur les mécanismes sous-jacents expliquant pourquoi ces méthodes réussissent pour certaines personnes et pas pour d'autres (Maruna, 2015). Malgré l'intégration des acteurs du système pénal et de leurs interventions dans le cadre du désistement, des interrogations subsistent quant à leur contribution à ce processus (Farrall, 2003 ; Maruna, 2015 ; McNeill, 2006). Dans cette dimension de soutien, il convient également d'élargir ce questionnement au rôle des aidants dit « informels », tels que la famille, les bénévoles ou encore les pairs, rencontrés.

Selon Villeneuve et al. (2020), le désistement peut être considéré comme « *un processus social-relationnel* ». Ainsi, cela suscite une interrogation essentielle concernant les acteurs capables de faciliter ces changements, et plus particulièrement sur la manière dont ils peuvent le faire.

C'est ce présent que nous voulons questionner dans cette étude, en examinant plus précisément, les caractéristiques relationnelles que sont : la durée, la fréquence, la quantité et la qualité perçue des interventions. Une meilleure connaissance en la matière pourrait générer des pistes d'intervention fiables et adaptées aux intervenants socio-judiciaires, pour motiver et soutenir les justiciables (Ouellet et Dubois, 2020). De plus, cela pourrait fournir des pistes de soutien pour les proches de ces derniers.

1.2. Revue de la littérature

1.2.1. Du désistement primaire au désistement tertiaire

Étudier le désistement, revient à en définir la portée et constater qu'il est impossible d'affirmer avec certitude que la carrière criminelle d'un justiciable est terminée. Une carrière criminelle, et nous le verrons, un processus de désistement, ne sont pas des longs fleuves tranquilles. De nombreux justiciables oscillent entre les périodes d'activités criminelles et d'accalmies, ce qui rend d'autant plus complexe la notion de désistement (Laub et Sampson 2003 ; Piquero 2004).

Dans une vision large, ce dernier est considéré comme un processus progressif d'abstinence, puis de maintien à long terme de l'arrêt des comportements délictueux (Ouellet et Dubois, 2020). Cependant, qu'entendons-nous par long terme ? Cela soulève la question de la temporalité. Pour certains auteurs, le fait qu'un justiciable ne commette aucun délit pendant une période d'au moins un an est suffisant pour le considérer comme un « *désisteur* » (Maruna 2001, cité par F.-Dufour et al., 2016), alors que pour d'autres, la diminution de la gravité ou de la fréquence des délits permet d'affirmer que le désistement est amorcé (Aiyer et al., 2013 ; Zdun et Scholl, 2013, cités par F.-Dufour et al., 2016). Dans une vision extrême, il serait également envisageable de concevoir le désistement uniquement à travers la mort de l'individu comme si cette criminalité était inscrite dans leur nature (Bushway et al. 2001).

Dès lors, pour mieux appréhender cette notion, il est utile de distinguer différentes phases au sein du désistement.

Tout d'abord, le désistement primaire renvoie à toutes les interruptions plus ou moins longues des agissements délinquants au cours d'une carrière criminelle. Ces périodes sont marquées par des épisodes de récidive et sont récurrentes chez les justiciables (Maruna et al., 2004). On ne peut donc pas réduire la définition du désistement à une absence totale de récidive.

Healy (2012), distingue trois phases au sein même du désistement primaire :

- La phase de séparation caractérisée, certes, par une interruption des comportements délinquants, mais surtout par l'amorce de changements dans la routine de l'individu, comme les lieux qu'il fréquentait habituellement, les comportements qu'il employait etc.
- La phase critique. Il s'agit d'un entre-deux dans lequel le justiciable ne se voit plus étiqueté comme délinquant, mais ne se considère pas comme totalement désisté non plus. Cette étape se distingue par une introspection, une ambivalence et un retrait social marqués (Hunter et Farrall, 2017). Cette période de réflexion peut être à double-tranchant. L'individu procède généralement à une réévaluation de sa situation et ses priorités, tente de percevoir des opportunités, de se focaliser sur les ressources, ou au contraire sur les aspects plus négatifs, pouvant provoquer une dissonance cognitive (F.-Dufour et Brassard, 2014).
- La phase d'intégration, dans laquelle les justiciables embrassent de nouvelles responsabilités sociales. On peut observer chez eux des évolutions cognitives et identitaires qui conduisent à une transformation de leur identité personnelle (Healy, 2012).

Dans cette dynamique, le désistement secondaire peut alors être envisagé. Notre recherche se centrera essentiellement sur ce dernier qui, selon Maruna et ses collaborateurs (2004, cités par F-Dufour et al., 2018, p. 209), « *implique, non seulement l'arrêt des comportements criminels, mais aussi un changement dans les rôles sociaux ou l'identité qui conduit le contrevenant à se concevoir comme une nouvelle personne* ». Concrètement, cette transformation identitaire engendrerait une modification de la trajectoire de vie dénuée de toute connotation à la délinquance (Laub & Sampson, 2003).

Comme décrit par Howard Becker (1985) dans « *Outsiders* », lorsqu'un individu est stigmatisé comme

délinquant, cette étiquette peut devenir le statut ou l'identité principale de ce dernier. Lorsqu'il intériorise cette identité, l'individu se considère uniquement comment un délinquant et il modélise ses comportements par ce rôle stéréotypé, renforçant ainsi l'opinion de la société qu'il appartient à cette catégorie déviante, affectant alors le processus de désistement.

Au sein de cette seconde phase, la perception de l'individu envers lui-même semble s'inverser. En plus de se conformer aux normes légales, le justiciable finit par réellement intérioriser qu'il n'est plus un délinquant.

Cela nous conduit donc à la dernière phase. Selon McNeill (2016), le processus se complète avec le désistement tertiaire, qui représente la phase dans laquelle l'individu va développer son sentiment d'appartenance à une communauté, et recevoir de celle-ci, une reconnaissance grâce aux changements réalisés.

Le point commun à ces différentes phases reste, indéniablement, l'intervention de personnes extérieures. Peu importe les facteurs entourant le justiciable (motivation au changement, nature du réseau social, accès aux ressources structurelles et institutionnelles, etc.), le désistement du crime semble inenvisageable sans la présence d'interventions formelles ou informelles.

1.2.2. Le débat entre théories agentielles et structurelles

L'apparition de la notion de désistement s'est inévitablement accompagnée d'un vaste éventail de théories, tentant d'expliquer ce processus complexe. Comme mentionné précédemment, une distinction majeure est apparue entre deux modèles : celui qui attribue les caractéristiques individuelles au désistement (théorie de l'agentivité), face au modèle décrivant les facteurs contextuels comme déterminants (Barry, 2020).

1.2.2.1. Les théories agentielles

Dans les théories agentielles du désistement, les individus judiciairisés sont décrits comme des acteurs actifs dans la construction de leur vie (Laub et Sampson, 2003). Notamment, les auteurs mettent en avant les concepts d'âge, de maturité (Gottfredson et Hirschi, 1990) et de choix rationnels (Cornish et Clarke, 1986, cité dans Barry, 2020). Selon Gottfredson et Hirschi (1999), la « *spontaneous desistance* » renvoie à « *un changement de comportement qui ne peut pas être expliqué et un changement qui se produit indépendamment d'autres événements* » (p.136, cité dans Laub et Sampson, 2001, p.40 : traduction libre). Ainsi, le désistement est associé à des changements psychologiques liés au vieillissement, permettant à l'individu de réévaluer les coûts et bénéfices de la délinquance, réduisant alors sa motivation et sa capacité à commettre un nouveau délit. Dans cette vision, le changement est spontané, c'est-à-dire qu'il implique uniquement des changements internes et n'est en aucune façon lié au système ou aux influences extérieures (Maruna, 2020).

1.2.2.2. Les théories structurelles

C'est en divergence avec cette vision que se sont développées les théories sociales et structurelles. Celles-ci s'appuient sur la psychologie sociale pour souligner l'importance des liens sociaux formels et informels, tels que l'éducation, l'emploi, la famille et le mariage, dans la promotion du respect des lois (Laub et Sampson, 2003, cités par Barry, 2020). De plus, il a été mis en avant que la qualité des liens serait d'avantage cruciale que leur simple présence. Dès lors, les critères agentiels, sont ici ignorés.

A titre d'exemple, nous avons décidé d'aborder les théories du lien social et du soutien social. Bien qu'elles présentent des limites, elles offrent des cadres théoriques pertinents pour comprendre les processus de désistement et les facteurs sociaux liés.

La théorie du lien social, élaborée par Émile Durkheim au début du XXe siècle, suggère que les individus sont intégrés dans la société grâce à des liens sociaux, notamment à travers les normes, les valeurs et les institutions sociales. Selon cette perspective, un lien social fort favorise la cohésion sociale et réduit les comportements déviants (Paoletti, 2004).

Laub et Sampson (1993) ont démontré que les individus possédant des liens sociaux solides, tels que des relations familiales stables, un emploi régulier et une participation active à des activités communautaires, sont plus susceptibles de cesser leurs comportements délinquants.

De plus, cette théorie a été appliquée dans le cadre des interventions formelles et informelles visant à réduire la récidive chez les délinquants. Une étude menée par Wilson et al. (2015) a révélé que les programmes de réinsertion sociale renforçant les liens sociaux des participants, en favorisant particulièrement les relations familiales positives et l'engagement dans des réseaux prosociaux, étaient plus efficaces pour prévenir la récidive.

La théorie du soutien social, quant à elle, propose une perspective sur l'importance des interactions sociales dans le bien-être et le fonctionnement des individus. Cette théorie suggère que le soutien social, qu'il soit émotionnel, instrumental ou informationnel, peut jouer un rôle crucial dans la prévention de la délinquance (Villeneuve et al., 2020). Ainsi, l'isolement social est identifié comme un facteur de vulnérabilité, en particulier chez les individus âgés (Bruchon-Schweitzer et al., 2003).

Dans le contexte spécifique du désistement de la délinquance, plusieurs chercheurs ont exploré le rôle du soutien social dans le processus de réinsertion. Par exemple, Giordano et al. (2002) a révélé que les jeunes délinquants qui bénéficiaient d'un fort soutien social de la part de leur famille et de leurs pairs étaient plus susceptibles de réussir à abandonner leurs comportements délinquants à l'âge adulte. En outre, des interventions basées sur cette théorie ont été développées, pour aider les individus à risque à renforcer leurs réseaux de soutien et à développer des compétences sociales, telles que la résolution de problèmes et la communication efficace (Goldstein, 1973).

1.2.2.3. Un compromis nécessaire

Bien que ces modèles offrent des explications théoriques convaincantes, les facteurs individuels et contextuels ont rarement été testés simultanément. Désormais, le processus de désistement doit être envisagé comme un compromis entre ces deux approches, ce que les auteurs appellent le « désistement assisté ». En particulier, Barry (2020) décrit ce processus comme résultant à la fois d'un investissement personnel et d'une volonté de changement, ainsi que des facteurs structurels rencontrés et des encouragements qui en découlent.

Il est essentiel de reconnaître que les facteurs individuels, tels que la personnalité, les expériences de vie et les traits psychologiques, ainsi que les facteurs contextuels, comme les environnements socio-culturels et économiques, peuvent interagir de manière complexe. Tester ces interactions ensemble peut fournir des informations fondamentales sur la manière dont les théories se traduisent dans la pratique. Le désistement assisté prend ainsi en compte la trajectoire personnelle et l'agentivité, en les associant aux ressources sociales disponibles, afin de faciliter l'abandon d'un mode de vie délinquant.

1.2.3. Le désistement assisté

King (2013), a été le premier à introduire le concept de « désistement assisté », en étudiant l'impact du suivi probatoire¹. A travers cette notion, les auteurs entendent donc par désistement assisté « *toute intervention auprès d'une personne judiciairisée, qui vise, directement ou indirectement, le maintien d'une abstinence du crime* » (F-Dufour et al., 2018).

Plusieurs travaux se sont penchés sur ce nouveau concept et ont conclu que les interventions offertes par des intervenants socio-judiciaires (p. ex., assistant de justice), psychosociaux (p. ex., travailleur social), des spécialistes de la santé (p. ex., psychiatre) ou même des représentants du système de justice (p. ex., avocat) sont primordiales dans tous les processus de désistement du crime (F.-Dufour 2015 ; F.-Dufour et Brassard 2014). Cela passe par l'établissement d'une relation de confiance ainsi que par la cohérence et la continuité du suivi.

Il convient alors, d'une part, de compléter ces facteurs et d'autre part, d'introduire la notion d'intervention informelle, en sus des interventions formelles que nous venons de décrire brièvement.

1.2.3.1. En contexte formel

Le désistement assisté « formel », correspond aux interventions fournies par des agents de la chaîne pénale, plus communément nommés « intervenants socio-judiciaires ». Ces derniers se situent à l'intersection de l'accompagnement et de la contrainte imposée par la législation pénale (assistants de justice, conseillers en milieu carcéral, etc.) (F.-Dufour et al., 2018). Également, nous pouvons mentionner les professionnels dans les autorités de poursuite pénale et d'exécution des peines (avocats, policiers, etc...) qui, bien que soumis strictement à la législation, peuvent également agir à titre d'agents formels dans le cadre d'un processus de changement.

L'objectif de ces interventions est de guider le justiciable vers une réinsertion adaptée, en l'éclairant sur les ressources et possibilités disponibles, tout en respectant les dispositions légales. Des auteurs ont identifié les éléments clés de cette intervention : l'établissement d'une relation de confiance, ainsi que la continuité et la cohérence du suivi (Barry, 2013). Sans ces conditions, les interventions formelles présentent des limites. Par exemple, une critique excessive, inappropriée ou menaçante envers un justiciable peut avoir des effets néfastes, créant des obstacles dans le processus de désistement (Preston, 2001). L'individu pourrait perdre confiance, interrompre la communication ou retomber dans de mauvaises habitudes (Castonguay et al., 2006).

Le succès du processus de changement dépend largement de la capacité de l'intervenant à établir un lien avec le justiciable. Ce n'est pas un rôle facile car le professionnel doit trouver le juste milieu en se montrant attentif et vigilant à la fois. Les conséquences de ces interventions, peuvent se montrer négatives dans un premier temps, et présenter des bienfaits dans un second, rendant difficile l'évaluation du rôle d'un intervenant à un moment donné. Le processus de désistement inclut une variété d'interventions et d'acteurs qui, combinés à différents moments, peuvent être perçus comme déterminants, ou au contraire comme ceux retardant le processus (Farrall, 2016).

Dans ce contexte, les interventions dites « informelles » semblent venir compléter les interventions

¹ « *Suivant les lignes directrices établies dans les Règles européennes (2012), la probation peut être définie comme l'accompagnement d'auteurs d'infractions condamnés à exécuter tout ou partie d'une sanction ou mesure dans la communauté. Cet accompagnement implique suivi, conseil et assistance dans le but de réintégrer l'auteur d'infraction dans la société et de contribuer à la sécurité collective* » (Lambelet et Ros, 2021).

formelles, dans le processus de désistement.

1.2.3.2. En contexte informel

Le désistement assisté « informel », se distingue du premier car l'intervention est offerte dans un contexte de participation volontaire, par des non-professionnels de la chaîne pénale, ne disposant pas d'une légitimité juridique (famille, pairs, bénévoles, mentors, animal de compagnie...). Ils ne sont donc pas soumis aux contraintes juridiques ni à des attentes spécifiques en termes d'évaluation et d'objectifs. Ces intervenants soutiennent les futurs désistants dans l'assimilation d'une image de soi positive et dans le développement de ressources favorisant la réinsertion ainsi que l'espoir d'un meilleur avenir (F.-Dufour et al., 2018).

La littérature distingue deux formes d'interventions informelles. Premièrement, F.Dufour et ses collaborateurs (2018), considèrent le soutien informel à caractère « structuré » comme les interventions mises en place dans des cadres bien définis et encadrées par des professionnels ou bénévoles n'ayant pas « *de responsabilité légale envers la réinsertion sociale* ». Le mécanisme par lequel ces interventions favorisent le renoncement au crime est dit actif puisque la participation du justiciable est souvent volontaire. Cela inclut, par exemple, des suivis thérapeutiques ou encore des réunions de groupe (à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu carcéral), pour traiter des problèmes de dépendance. Les mesures de justice restauratrice² peuvent également être considérées comme telles, puisqu'elles impliquent les communautés aux côtés des justiciables, souvent sous formes d'actions bénévoles (Cario, 2010).

Deuxièmement, les agents informels en contexte « non-structuré », désigne les aidants ayant amorcés ou soutenus l'individu dans son processus de désistement. Selon Ouellet et Dubois (2020, p.87), « *ce mécanisme peut être actif ou passif, et un même élément peut agir selon des mécanismes différents en fonction des individus.* » Une personne peut, par exemple, jouer un rôle actif dans le processus de changement en soutenant activement l'individu, par ses actions et ses encouragements. Elle peut également exercer une influence par sa simple présence, agissant comme un mécanisme passif. Plus largement, il peut s'agir de n'importe quelle personne (famille, amis, professeurs, aumônier, etc.), voire même animaux ou croyances, rencontrés au cours d'une vie, qui ont volontairement ou involontairement participé au processus de désistement d'un individu. Certaines interventions, aussi minimales soient-elles, peuvent à tout jamais changer la vie d'un individu. Il est donc nécessaire d'identifier lesquelles, et surtout pourquoi certaines plus que d'autres, à ce moment plutôt qu'un autre.

1.2.4. L'alliance thérapeutique

Comme évoqué précédemment, une collaboration efficace et respectueuse entre un justiciable et son accompagnant peut s'avérer déterminante. C'est pourquoi nous allons approfondir le concept d'alliance thérapeutique en contexte formel. Cette dernière est considérée comme l'un des plus grands prédictifs de l'efficacité d'une intervention (Castonguay et al., 2006). La notion de relation sous-entendue à travers ce concept a été définie par Gelso et Carter (1985, p.15 : traduction libre) par « *tous les sentiments,*

² « *C'est un processus qui permet aux parties impliquées dans une procédure pénale de recourir à un tiers neutre en vue de gérer de manière concertée les difficultés relationnelles et matérielles résultant de l'infraction. Ce type de médiation est régi par la loi du 22 juin 2005 introduisant des dispositions relatives à la médiation dans le Titre préliminaire du Code de procédure pénale et du Code d'instruction criminelle. Elle se distingue de l'art. 216 ter du CIC, en ce qu'elle ne constitue pas une alternative aux poursuites.* » (Mediante - Service de Médiation Entre Auteurs et Victimes D'infraction, s. d.)

attitudes et comportements, conscients et inconscients, qui se produisent entre deux personnes, où l'une est un aidant professionnellement habilité et l'autre un client, un patient ou équivalent. » En d'autres termes, l'alliance thérapeutique caractérise les composantes dynamiques et interactives de la relation, et correspond à la collaboration entre un professionnel et son patient (Castonguay et al., 2006).

Le désistement assisté formel peut donc totalement être abordé au travers de ce concept. Dans ce cadre, l'établissement d'une relation de qualité, perçue subjectivement, est essentiel, surtout dans un contexte de contrainte, afin d'obtenir la réceptivité du justiciable (McCulloh, 2005). Plusieurs auteurs, comme Healy (2012), ont démontré que l'établissement d'une relation de confiance entre l'accompagnant et l'accompagné, est décisif au sein du processus de désistement. Plus spécifiquement, Villeneuve et ses associés (2020) révèlent que lorsque les intervenants créent un environnement sécurisant et offrent un suivi est de qualité, adoptant une approche bienveillante et aidant les désistants à comprendre leur importance, cela suscite la motivation à changer et favorise des transformations cognitives. Il est important de soutenir et de valoriser leurs initiatives, afin de diriger l'attention vers les actions positives plutôt que sur les risques de non-respect des conditions (Ibid).

Cette idée renvoie aux objectifs proposés par le « *Good Lives Model* » (GLM), un modèle de réhabilitation créé par Ward et al, en 2003, initialement conçus pour les délinquants sexuels, puis élargi à d'autres populations telles que les adolescents et les patients psychiatriques (Corneille et Devillers, 2017). Dans une perspective étendue, l'objectif de cet outil est la réduction du risque de récidive qui s'insère dans une nouvelle approche appelée « *What helps* » (« *ce qui aide* »), qui succède au « *What works* » (cfr. *supra*). En effet, le GLM a été conçu dans le but de se concentrer, non plus sur les situations problématiques et donc sur les aspects négatifs, mais plutôt sur les ressources disponibles pour améliorer la qualité de vie et le bien-être (Ward et Brown, 2004). Cette approche mettant en valeur les forces semble pertinente pour établir une relation efficace en matière de prévention de la récidive et donc de désistement.

Une fois qu'ils ont gagné ma confiance, ils en sont arrivés au point où je leur disais certaines choses que je n'aurais probablement pas dû dire parce qu'ils auraient pu le faire remonter ou autre, mais ils ne l'ont pas fait, alors j'ai construit une confiance, et puis ils m'ont emmené le matin, m'ont emmené à la recherche d'un emploi, m'ont juste montré ce qui était accessible [...] personne ne vous donne de l'espoir là d'où je viens. (Panuccio et al., 2012, p. 152).

[Traduction libre]

Cet exemple, tiré de la littérature, illustre bien l'importance accordée à la notion de confiance, ainsi que les conséquences positives d'un accompagnement tourné sur les capacités et la stimulation. Selon les auteurs, une relation de qualité repose donc sur une écoute active et sans jugement, ainsi que sur des interlocuteurs authentiques, flexibles, respectueux, honnêtes et dignes de confiance (Barry, 2013 ; Farrall, 2002 ; Healy, 2012 ; Panuccio et al., 2012 ; Judd et Lewis, 2015). Plus spécifiquement, les études ont mis en évidence certains facteurs individuels des intervenants, facilitant l'établissement de la relation et donc le désistement. Selon Preston (2001, p.57 : traduction libre), « *la compétence, l'empathie, la sincérité, l'acceptation du client, sa capacité de motiver le client ainsi que le type et l'étendue des liens de communication qu'il réussit à nouer avec le client* » sont des caractéristiques déterminantes. Ackerman et Hilsenroth (2003) révèle que la perception pour un justiciable d'être face à une personne ouverte et chaleureuse, constitue un élément propice à un climat de travail favorable.

Ainsi, les attitudes des intervenants semblent jouer un rôle crucial dans l'aide au désistement, car c'est

par le biais de cette relation que le justiciable va développer un sentiment de confiance qui influencera son processus. Healy (2012) et Glowacz (2020) l'avaient déjà démontré, en mettant en évidence l'utilité d'une relation vécue comme « privilégiée » avec un accompagnateur.

1.3. Objectif de la recherche

A la lumière de ce constat théorique, il nous apparaît pertinent d'explorer et d'analyser l'expérience complexe d'hommes en processus de désistement de la délinquance, à travers la question suivante :

Dans quelle mesure et selon quel(s) composantes relationnelles (durée, fréquence, quantité, qualité perçue) les interventions formelles et informelles sont-elles déterminantes dans le processus de désistement assisté ?

L'objectif poursuivi dans cette recherche est de mettre en avant – par l'intermédiaire de l'étude de cas – le parcours de désistement de justiciables. Bien que le processus d'ancrage dans la délinquance et les échelles de risques associées puissent être intéressants, nous mettrons ici l'accent sur le vécu de la peine et l'après-peine, ainsi que sur les soutiens essentiels durant ces périodes. Plus précisément, nous examinerons le facteur relationnel et ses dimensions de durée, fréquence, quantité et qualité perçue de la relation. Il est nécessaire de comprendre pourquoi (par exemple) : *cette intervenante, que j'ai côtoyé une fois par mois, sur une courte durée, a été plus déterminante dans mon processus de désistement, que ces intervenants que j'ai côtoyé deux fois par semaine sur une longue durée.*

Les résultats pourraient aider à déterminer les accompagnements (savoir-être et savoir-faire) adéquats pour sortir de la délinquance, ainsi que les critères associés.

2. Méthodologie

2.1. Type de recherche

Même si la littérature aborde le critère qualitatif des interventions, elle ne le fait majoritairement qu'en considération des interventions formelles, excluant alors les interventions informelles. De plus, d'autres éléments en termes de quantité, de durée et de fréquence doivent être pris en compte. Cependant, à notre connaissance, aucune étude ne les a abordés. Pour ce faire et compte tenu des tendances épistémologiques en vigueur, l'approche de l'étude narrative des vies (« *narrative study of lives* ») (Maruna, 2001), semble la plus appropriée pour comprendre le phénomène de désistement et les interventions liées.

Au regard de ces éléments et du caractère sensible de notre recherche, il est apparu pertinent de s'inscrire dans une démarche de recherche qualitative, et plus spécifiquement de type exploratoire à visée descriptive. Selon Aubin-Auger (2008), cette méthode permet « *d'explorer les émotions, les sentiments des patients, ainsi que leurs comportements et leurs expériences personnelles. Elle peut contribuer à une meilleure compréhension du fonctionnement des sujets et des interactions entre eux* ». Dans cette démarche de centralisation sur le vécu des participants, il a été jugé approprié d'opter pour une étude de cas. Cette dernière permet d'analyser, de décrire ou d'explorer des événements ou des phénomènes en tenant compte de leur contexte réel (Yin, 2003, cité par Barlatier, 2018, p.128). Ce dispositif de recherche est donc utilisé « *lorsque se pose une question du type « comment » ou « pourquoi » à propos d'un ensemble d'événements, sur lesquels le chercheur a peu ou pas de contrôle.* » (Yin, 2003, p.20)

Après réflexion, l'étude de cas « collective » (Stake, 1994), a été retenue. Il s'agit d'une méthode instrumentale visant à mieux comprendre un phénomène à partir de multiples cas, avec une perspective principalement exploratoire (David, 2004). Cela évite de se restreindre à un seul échantillon et favorise une meilleure généralisation des résultats. Malgré le caractère subjectif des opinions en matière de soutien et de désistement assisté, la comparaison est indispensable dans notre recherche, puisque de nombreux points de vue coïncident. La population étudiée sera donc composée de plusieurs individus.

2.2. Échantillon

2.2.1. Critères de recrutement

L'échantillon de notre recherche se compose de dix hommes majeurs étant, a priori, en processus de désistement de la délinquance. Ces derniers ont été sélectionnés sur base de critères d'inclusion et d'exclusion déterminés préalablement.

Les critères d'inclusion sont les suivants :

- Hommes ou femmes de minimum 18 ans
- Avoir commis au moins un acte délictuel ou criminel
- Que cet acte ait fait l'objet d'une condamnation à une peine privative de liberté³
- Ne pas avoir récidivé depuis sa sortie

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- Ne pas être incarcéré
- Ne pas être/avoir été condamné à une mesure d'internement⁴

En ce qui concerne ces éléments, nous n'avons pas jugé utile de focaliser notre étude seulement sur des hommes ou des femmes. Il aurait été intéressant de comparer les différents processus de désistement et les soutiens perçus nécessaires pour les deux genres, notamment car les femmes sont assez exclues des discours scientifiques sur la délinquance. C'est d'ailleurs ce que Rodermond et al. (2015) avaient eu l'audace de faire, en analysant et comparant les différents facteurs de désistement chez les hommes et les femmes. Cependant, seulement des personnes de sexe masculin ont répondu par la positive à notre recrutement. Cela est sûrement dû au fait que les femmes sont sous-représentées en tant qu'auteure au sein de la justice pénale. Elles sont en moins grand nombre que les hommes à commettre des infractions, en commettent moins fréquemment et, généralement, commettent des infractions moins graves que les hommes (Jaquier et Vuille, 2019). Ce dernier point peut expliquer le fait que ces dernières soient moins nombreuses que les hommes à être condamnées à des peines privatives de liberté, un de nos critères d'inclusion. Il paraît alors pertinent d'expliquer ce choix.

Les effets de l'incarcération sur les trajectoires délinquantes et sur la récidive sont étudiés depuis des années et ne font pas consensus (Gendreau et al., 1999, Henneguelle et Monnery, 2017, Loeffler et Nagin, 2022). Si certains qualifient la prison de « *catalyseur crimogène* » (Dermine et al., 2018), elle peut également être perçue comme un déclencheur positif. Notamment, il convient de s'interroger sur les effets de l'aide reçue en prison sur le processus de désistement. Notre volonté au sein de cette étude

³ La peine privative de liberté correspond à la réclusion en matière criminelle et à l'emprisonnement en matière correctionnelle et contraventionnelle. (Service Public Fédéral Justice, s.d)

⁴ Il s'agit d'une « *mesure de sûreté prononcée à l'égard de la personne atteinte d'un trouble mental ayant commis un crime ou délit qui a porté atteinte ou menacé l'intégrité physique ou psychique de tiers.* » (Maison de Justice, Belgique, s.d)

était donc de comparer les interventions intra et extra muros, voir quelles sont celles qui ont été déterminantes et pourquoi. Pour ce faire, notre échantillon devait indéniablement se composer d'individus ayant été incarcérés, mais ne l'étant plus actuellement.

Nous n'avons néanmoins, pas restreint la population à certaines catégories d'infractions. Bien que le désistement assisté puisse s'avérer être un processus bien plus complexe, par exemple, dans le cas d'infractions à caractère sexuel (Delannoy et al., 2018), ou en lien avec la toxicomanie (Colman et Laenen, 2012 ; Mercier, 2023), notre recherche ne se centrera pas sur cette analyse spécifique, mais sur une vision plus large du rôle des interventions formelles et informelles.

Relativement à la condition de « non-récidive », il s'agit de laisser place à un aspect totalement subjectif au sein de cette étude. En la matière, il n'est pas possible d'affirmer avec certitude qu'un individu s'est désisté, ni dans quelle phase du processus il se trouve. En effet, comme évoqué précédemment, la temporalité n'est pas un indicateur fiable. De même, une absence de récidive ne signifie pas, de manière absolue, que le justiciable est engagé dans un processus de désistement. Dès lors, le pré-test (*cfr. infra*) réalisé avec l'assistante de justice, nous a permis de mieux expliquer ce concept ainsi que nos attentes en matière de recrutement. Les sujets ont également été mis au courant de ce critère et considèrent qu'ils le remplissent. C'est sur ce jugement subjectif que s'est basé notre recrutement.

Enfin, l'exclusion des personnes condamnées à une mesure d'internement sera expliquée ci-dessous, dans la partie « pré-test ».

2.2.2. Procédure de recrutement

La méthode de recrutement s'est déroulée en plusieurs étapes qui se sont succédées et alimentées.

Tout d'abord, pour comprendre le commencement de ce recrutement, il est nécessaire de remonter un petit peu le temps et de contextualiser l'intérêt primaire pour cette étude. Dans le cadre d'un cours de « *Pratiques psycho-sociales du criminologue* », la professeure Mathys (également promotrice de ce travail) a fait intervenir un justiciable pour faire part de son vécu et expliquer son processus de désistement assisté. Ainsi, notre intérêt s'est développé sur ce sujet et Madame Mathys a transmis au chercheur, le contact de ce justiciable. Ce dernier a été contacté et a accepté de participer à notre entretien. En parallèle, un flyer (annexe n°1) a été réalisé et diffusé sur les réseaux sociaux, incluant une brève présentation de l'étude, les critères d'inclusion, ainsi que les coordonnées nécessaires en cas d'intérêt à participer. Ce mode de recrutement a permis la participation de deux individus. Néanmoins, la méthode principale de recrutement a été celle du « *gatekeeper* », au sein de la Maison de Justice de Liège. Après avoir pris contact avec les professionnels, ces derniers ont diffusé l'information de recrutement auprès de potentiels participants. Ici, sept justiciables se sont portés volontaires.

Il est important de notifier que huit ASBL ont été contactées. Ces dernières étant spécialisées dans la prise en charge psycho-sociale auprès de personnes ayant commis des infractions, dans la réinsertion ou dans la médiation. Néanmoins, seulement deux ont répondu favorablement à la diffusion du flyer. Pour le reste, nous n'avons pas eu de retour.

Notre échantillon est donc non-probabiliste car il s'agit exclusivement de justiciables hommes, répondant à certains critères et étant pour la majorité suivis par la Maison de Justice de Liège dans le cadre de leur aménagement de peine. Ils n'ont donc pas été sélectionnés de façon totalement aléatoire. Néanmoins, le principe de diversification externe sera utilisé en compensation de la représentativité, puisqu'aucun critère socio-démographiques n'a été établi (Drapeau, 2004). Les individus n'ont donc pas un âge, un statut social, une culture, etc., identique.

2.3. Collecte des données

2.3.1. Outil de récolte

La majorité des études portant sur le désistement se sont tournées vers l’outil de l’entretien (Mizel et Abrams, 2019 ; Panuccio et al., 2012 ; Ricciardelli, 2018 ; F-Dufour et Bassard, 2014, etc.), c’est donc tout naturellement que nous avons fait le même choix. Plus spécifiquement, nous avons opté pour l’entretien individuel « semi-directif ». Celui-ci implique une interaction verbale fluide initiée par le chercheur. Il s’adapte au rythme et au contenu de la conversation afin d’explorer, de manière similaire à une discussion, les sujets généraux qu’il souhaite aborder avec le répondant (Imbert, 2010). André (2022), indique trois principes essentiels à cette méthode : « *Préparer en amont les questions, les classer dans un ordre logique et par thème, poser de nouvelles questions pendant l’entretien.* » Nous avons donc réalisé un guide d’entretien (annexe n°3) au regard de ces caractéristiques. Le but était de laisser place à une certaine flexibilité, tout en canalisant les propos des sujets. En effet, un parcours pénal peut s’avérer riche et complexe, cependant notre étude reste centrée sur le désistement assisté. C’est ce qu’il ne fallait pas perdre de vue.

Notre guide se compose donc de trois parties. La première concerne les caractéristiques personnelles des participants. Même si les données sociodémographiques ne seront pas étudiées en tant que variables, ces questions permettent d’entamer la conversation, de créer le lien, et de contextualiser le parcours pénal des répondants. Ensuite, seront questionnées les interventions en contexte formel. Enfin, les soutiens en contexte informel. Au début de l’entretien, le chercheur a proposé aux participants d’effectuer une ligne du temps dans un but de repérage et de stimulation de la mémoire. Sur cette dernière, le sujet ou le chercheur pouvait noter les différents intervenants rencontrés en détention préventive, puis en maison de peine, et à la sortie.

2.3.2. Pré-test

Afin de mener à bien notre récolte de données, considérées comme sensibles, deux pré-tests ont été réalisés. Tout d’abord, nous nous sommes entretenus avec une assistante de justice de Liège, qui a montré un grand intérêt à notre étude. Son expérience auprès de justiciables a permis de relever des thématiques intéressantes, du vocabulaire approprié, ainsi que de confirmer la pertinence de l’ordre des questions établi. Enfin, cet échange a également favorisé l’identification de différents profils nécessaires à notre recherche, notamment dans le but de percevoir le cheminement dans lequel se trouvaient les justiciables suivis. Cela a d’ailleurs conduit à l’exclusion des accompagnés suivis dans le cadre d’une mesure d’internement (*cf. supra*), car l’étude de cette population présenterait une dimension médicale complexe, ainsi que des biais en matière de compréhension, de prise en charge, etc.

Deuxièmement, en raison de l’incertitude du nombre suffisant de participants, un seul pré-test a été réalisé avec le premier justiciable ayant accepté de nous rencontrer. Ce dernier est inclus dans l’étude, car les propos tenus, et plus largement l’entretien, se sont avérés extrêmement riches et pertinents. De plus, ce test a permis de valider notre guide d’entretien et d’expérimenter l’élaboration de la ligne du temps, en parallèle des questions.

2.3.3. Contexte et lieu de récolte

Les différents entretiens se sont déroulés du 27 février au 19 mars 2024. Sept d’entre eux ont été réalisés au sein de la Maison de Justice, avant ou après leur entretien avec leur assistante de justice, à huit-clos,

au sein d'un bureau. Un entretien a été mené à la Faculté de Criminologie de Liège, au sein du local de l'Association des étudiants en Criminologie. Il s'agissait de la volonté du participant que de se déplacer. Les deux derniers se sont déroulés en visio-conférence.

2.4. Considérations éthiques

Les enjeux éthiques sont grands en recherche qualitative. En effet, au-delà des considérations scientifiques connues, qui s'imposent à tous les chercheurs, il existe une relation étroite entre ces derniers et le sujet (Caratini, 2004). L'objectif est de constituer une relation de confiance afin de s'assurer de la validité des données. Imbert (2010) expose que « *l'accès à un dialogue authentique nécessite, pour le chercheur d'être à l'écoute, attentif, patient, et curieux de l'Autre, de son histoire, afin d'entrer dans son univers de sens pour le décrypter ensuite, en gardant la juste distance.* » Certains auteurs vont même jusqu'à percevoir la recherche qualitative comme étant « *constructiviste* », car elle postule que la connaissance émerge du dialogue, de la co-construction et de la prise en compte des représentations des acteurs, offrant aux participants une posture centrale (Martineau, 2007).

Pour ce faire, nous avons rédigé un formulaire de consentement (annexe n°5), et l'avons fait lire puis signer à tous les participants. Ce dernier se compose de différents points basés sur les principes fondamentaux de Van Der Maren (1999, cité par Martineau, 2007) en matière de relation chercheur-sujet. Ils sont aux nombres de trois : « Le consentement libre et éclairé », « le respect de la dignité du sujet », « le respect de la vie privée et de la confidentialité ». Un accent a d'ailleurs été mis sur la possibilité de ne pas répondre à une question, et d'interrompre l'entretien à tout moment, sans besoin de se justifier. Les participants ont également été informé que les entretiens et enregistrements demeuraient strictement confidentiels et qu'ils seraient détruits lorsque cette étude prendra fin. Concernant les sujets recrutés par l'intermédiaire de la Maison de Justice, il leur a bien été précisé que leur assistante de justice ne sera jamais avertie des propos tenus, quels qu'ils soient. Dans cette optique, les retranscriptions ont été effectuées par le chercheur, sans recourir à un logiciel, ni avec l'aide de quiconque.

2.5. Traitement et analyse des données

Avant tout, notons que seulement un participant a refusé d'être enregistré. L'enregistrement audio a donc été remplacé par une prise de note, la plus fidèle possible. Le chercheur a notifié le participant de sa prise de note de la façon suivante : « *Je vais donc prendre note de ce que vous me dites. Ce n'est pas parce que vous allez me dire des choses plus ou moins importantes, c'est juste pour être certaine de ne rien oublier et de ne pas transformer vos propos* ». Cette formulation permet, au sens du chercheur, d'éviter tout biais d'interprétation de la part du justiciable. Pour le reste, les entretiens ont été retranscrits de façon intégrale. La durée de ces derniers varie entre 32min20 et 1h50.

En ce qui concerne l'analyse qualitative, nous avons opté pour l'« *Interpretative Phenomenological Analysis* » (IPA). Cette méthode vise à explorer et à comprendre les expériences subjectives des individus et la façon dont ils leur donnent du sens (Smith et al., 2012). Selon Braun et Clarke (2013), l'IPA se traduit par une analyse minutieuse de chaque cas avant d'élaborer des thèmes transversaux à travers l'ensemble de ces derniers. Il s'agit d'une démarche doublement interprétative : le chercheur s'efforce d'interpréter et de donner du sens aux récits des participants, qui eux-mêmes tentent de donner un sens à ce qu'ils ont vécu, une interprétation nuancée des résultats (Smith et al., 2012). En utilisant l'IPA, il sera plus aisé de répondre à nos objectifs, qui sont de mettre en lumière les moments clés des parcours de désistement, les facteurs relationnelles qui ont facilité ou entravé le processus, ainsi que le rôle des interventions à travers les composantes de quantité, fréquence, durée et qualité perçue.

L'accompagnement, de plus ou moins longue durée, reçu lors de l'incarcération des participants, le suivi et soutien perçu en dors de la prison, ainsi que les mois ou années écoulés depuis, ont permis de rendre compte des ressentis et perceptions de façon détaillées des expériences des sujets étudiés.

3. Résultats

3.1. Caractéristiques personnelles des participants

Participants	Âge	Situation familiale	Profession	Année de la dernière incarcération	Durée effective et contexte de la peine
Participant 1	65 ans	Célibataire, sans enfant	Pensionné	2004	12 ans + actuellement en libération conditionnelle et mise à disposition du gouvernement
Participant 2	61 ans	Célibataire, un enfant	Pensionné	2014	2 ans + 6 mois de bracelet électronique (aménagement)
Participant 3	23 ans	Conjoint de fait, sans enfant	Chauffagiste	2020	3 ans + actuellement en bracelet électronique (aménagement)
Participant 4	47 ans	Conjoint de fait, trois enfants	Sans profession	2018	5 ans + actuellement en bracelet électronique (aménagement)
Participant 5	36 ans	Marié, deux enfants	Gérant d'une société de nettoyage	2012	9 ans + actuellement en libération conditionnelle
Participant 6	36 ans	Marié, un enfant	Boucher	2017	18 mois + actuellement en libération conditionnelle
Participant 7	47 ans	Marié, un enfant	Maçon	2017	3,5 ans + actuellement en libération conditionnelle
Participant 8	53 ans	Célibataire, sans enfant	Employé communal	2012	11 ans + actuellement en libération conditionnelle
Participant 9	45 ans	Célibataire, sans enfant	Sans profession	2020	2 ans + actuellement en libération conditionnelle
Participant 10	38 ans	Marié, quatre enfants	En formation	2020	3 ans et demi + actuellement en bracelet électronique (aménagement)

3.2. Présentations des données

Les résultats de l'analyse interprétative phénoménologique du corpus sont présentés de façon à comprendre la manière dont les hommes judiciairisés perçoivent comment les intervenants formels et informels rencontrés, les ont aidés ou non, dans leur processus de désistement de la délinquance. Plus largement, cette partie exposera les caractéristiques qui ont été déterminantes, ou pas, au regard des interrogations que sont les notre : Quels agents (formels/informels) ? Combien ? Quand ? A quelle fréquence ? Leurs qualités ? Leurs défauts ? Dans la mesure où une ligne du temps a été établie avec les participants afin de mieux discerner les moments cruciaux dans lesquels ils ont reçu ou non du soutien,

notre analyse suivra ce cheminement. La structure sera divisée en quatre parties, correspondant aux interventions définies par la littérature et identifiées, à savoir en contexte formel (Villeneuve et al., 2020), informel à caractère structuré et non-structuré (F.-Dufour et al., 2018), et les motivations liées.

Les interventions en contexte formel

- *Les professionnels dans les autorités de poursuites pénales et d'exécution des peines, un double tranchant*

Si les participants ont été peu nombreux à communiquer sur les personnes rencontrées avant leur incarcération, notamment par manque de souvenirs ou de pertinence des propos (selon eux), cinq d'entre eux ont tout de même relevé des points qui les ont marqués.

Deux témoignent d'un manque d'honnêteté et d'une certaine lâcheté de la part des professionnels de la sphère pénal, manifesté en autres, par une fuite du regard.

Le participant 1 révèle que son avocate ne détenait pas les qualités professionnelles pour le défendre : *« J'avais une avocate à la place de me défendre, elle m'enfonçait. Et puis alors j'ai eu la parole au tribunal, j'ai dit : « Il n'y a pas moyen de reporter le tribunal ? Moi je jette l'avocat ! » A la question du chercheur : « Qu'est-ce qui vous a permis déduire cela ? », l'interrogé explique : « Dès que je l'ai rencontré, elle me regardait jamais dans les yeux. Je pense qu'elle n'acceptait pas mes faits. Elle a ses valeurs ok, elle a le droit, ben dans ce cas qu'elle ne vienne pas me défendre. »*

De même, le participant 7 expose : *« Les juges qui viennent et qui vous condamnent sans vous regarder dans les yeux, c'est facile hein. Qu'ils viennent voir, comme une petite souris, comment ça se passe à l'intérieur. C'est facile de prendre quelqu'un et de le mettre là, avec un bic. »*

Le participant 6 relate quant à lui une anecdote traumatisante qui a constitué une prise de conscience dans son processus de désistement : *« Ma mère a dû subir une perquisition à la maison, je me souviendrai toujours de sa voix, quand elle m'a expliqué qu'il y avait mon petit frère de cinq ans qui était là et qu'il avait vu les casques et les boucliers des policiers. Ils étaient choqués. »*

Au contraire, deux interrogés considèrent avoir fait face à des policiers, avocats et juges qui *« faisaient seulement leur travail »* et qu'ils n'avaient *« rien à leur reprocher »*, (participant 3). *« Des gens bienveillants, je dirai pas ça non plus, mais au moins, ils me considéraient comme un humain, je me sentais écouté. »*, (participant 8)

- *Une prise en charge psycho-sociale défectueuse en maison d'arrêt⁵*

Il ressort des entretiens effectués, que la prise en charge psycho-sociale en maison d'arrêt se trouve être extrêmement lacunaire, voire inexistante. Parmi les dix interrogés, neuf s'accordent à dire qu'ils n'ont en aucun cas reçu une aide ou un soutien de quelconque professionnel durant leur détention préventive : *« Ben en préventive, la vérité, c'est, hum, on est un peu livré à nous-même puisqu'il n'y a pas de personnel psycho-social, on ne doit pas faire de dossier, on ne doit rien faire, on attend juste le tribunal. »*, explique le participant 3. En matière de durée, cela soulève la question du commencement

⁵ Les maisons d'arrêt sont des établissements pénitentiaires où sont détenus des individus en attente de jugement, ils sont en « détention préventive ». Les maisons de peine, quant à elles, accueillent des individus déjà condamnés. (Service Public Fédéral Justice, s.d)

d'une aide efficace. Les justiciables semblent affirmer qu'un soutien aurait été aidant dès le début de l'incarcération : « *La préventive, c'est beaucoup plus dur. Comme je vous dis, le travail devrait déjà être fait là-bas.* », rapporte le participant 4. C'est d'ailleurs ce que confirme le participant 10 en proclamant : « *La tour pour la réinsertion, c'est 0 !* »

Seul le participant 2 exprime avoir été suivi par une psychologue pendant sa détention préventive, mais seulement parce qu'il en avait fait la demande et qu'il connaissait très bien un membre du personnel, depuis son enfance, ce qui a permis d'accélérer le processus. « *Donc j'ai été suivi par Mme X, une psychologue, pendant toute ma préventive qui me restait, ça m'a beaucoup soulagé.* » Concernant les composantes de l'intervention qui ont été interrogées, le participant déclare avoir rencontré cette professionnelle toutes les trois semaines pendant huit mois et qu'elle l'a aidé de la façon suivante : « *je n'ai jamais été seul pendant ma détention, mes amis et ma sœur venaient me voir, mais il y a des choses que je n'avais pas envie de leur dire, alors voir quelqu'un de l'extérieur qui m'écoute et me donne des conseils, ça m'a permis d'extérioriser.* » Bienveillance, douceur, non-jugement, voici les mots qui la qualifient et qui semblent avoir été des qualités déterminantes dans la création du lien : « *Du coup c'est elle qui m'a suivi à l'extérieur aussi, ce qui ne se fait normalement jamais non plus.* »

- ***Un service psycho-social hétérogène d'un établissement pénitentiaire à un autre***

Durant les entretiens, quatre établissements pénitentiaires, et donc quatre services psycho-sociaux⁶ y étant rattachés, ont été évoqués. Pour des raisons d'anonymat des données, ils seront nommés de la façon suivante : A, B, C et D.

Un manque de soutien considérable d'une part

Dès le début des entretiens menés, une comparaison flagrante a été mise en avant entre les SPS A et D d'une part et les SPS B et C, d'autre part, ce qui a été confirmé par la suite.

Selon la temporalité évoquée, les participants ont d'abord côtoyé le SPS A et l'ont connoté de façon extrêmement négative. Jugement, manque de respect, manque d'investissement, agressivité, aucune aide, sont autant de points mentionnés. A noter que presque aucune distinction entre les différentes professions au sein du SPS n'a été faite de la part des interrogés, si ce n'est le participant 1 qui évoque avoir eu des relations « *magnifiques* » avec son assistante sociale et sa psychologue, mais pas avec son psychiatre : « *Il était trop médisant, un c**, je m'excuse, vous êtes condamné, on n'a pas à vous juger.* » En ce qui concerne le ressenti d'un jugement de la part des professionnels, plusieurs l'ont mentionné. « *Quand je suis arrivé en maison de peine, la psychologue, elle a été, genre elle a été sévère. J'avais parlé des trucs et dès le premier abord je lui ai dit : « Écoutez, madame, vous êtes là pour me juger encore une fois ou vous êtes là pour m'aider et que je m'en sorte et que je me réinsère ? »* », manifeste le participant 3. A la question du chercheur : « *Qu'est-ce qui vous a permis de déduire cela ?* », ce dernier répond : « *Ça se voit directement. Ça se voit directement quand la personne, elle vous jette des piques et tout, elle vous regarde froidement, enfin voilà, on comprend vite.* ». Dans cette même perception, le participant 7 déclare : « *Y'a aucun respect, aucun respect. Ils ont droit à 0/20, c'est moi qui vous le dis. J'ai pété un plomb. Ça fait 1 semaine que je suis chez vous et vous me jugez.* »

Quant aux participants 8 et 4, ils rapportent qu'aucune aide ne leur a été fourni et qu'un sentiment

⁶ Le SPS se compose d'une équipe de psychologues, de psychiatres et d'assistants sociaux, rattachée au service public fédéral Justice afin d'encadrer les détenus sur le plan psychosocial. Leur rôle est de préparer le détenu à sa réinsertion et d'évaluer ses demandes d'aménagements de peine. Ils assurent l'accueil psychosocial de chaque détenu qui entre en prison. (Service Public Fédéral Justice, s.d)

d'animosité s'est développé à l'égard des professionnels du SPS D : « *J'ai pas compris pourquoi ils ont fait comme ça avec moi. Et puis, j'ai senti ça comme une agression, en fait. Vraiment agressé, aucune aide de leur part. Dans la cour on voulait faire des mouvements tellement ça n'allait pas avec le SPS.* », « *Ils ne m'ont fourni aucune aide, rien, au contraire, ils m'ont enfoncé. Moins je les vois, mieux je me portais.* »

Relativement à la perception attribuée au manque de soutien, les participants l'expliquent par un manque d'écoute associé à un manque de volonté à comprendre les facteurs qui sous-tendent un passage à l'acte. « *En prison, c'est bien simple, à un moment donné, j'étais tellement devenu violent que, premier regard, première prise de tête, on m'envoyait voir des psys, des ceux-ci, des ceux-là, qui m'ont pris la tête plus qu'autre chose. Par contre, vous savez que pas une fois, que ce soit un juge, une assistante sociale, un psychologue, n'importe qui, pas une fois, on m'a demandé : pourquoi ? Pourquoi t'en es arrivé là ? Voilà les faits, on juge, le reste on ne veut rien savoir. Essayez de comprendre pourquoi la personne en est arrivée là. Pourquoi la personne, du jour au lendemain, elle devient à être violente.* », raconte le participant 9. Dans cette même vision le participant 4 explique son ressenti de la façon suivante : « *dans le sens que, ben, tout ce que vous dites, on vous frustre. On vous laisse pas râler. J'ai dit ça, ben, laissez-moi développer.* »

Une alliance thérapeutique de qualité d'autre part

A contrario, six des justiciables ont été en contact avec les SPS des établissements pénitentiaire B et C. De leurs récits, émanent des expériences à la fois positives et encourageantes. L'honnêteté, la disponibilité, l'écoute et la confiance sont des qualificatifs qui se distinguent. « *Ces gens-là incroyables : psy, AS : ils étaient à l'écoute, ils mettaient quand même à l'aise, sinon moi je peux pas parler. Comme ici, vous me coupez pas la parole, je vous la coupe pas non plus, donc je me sens pas frustré. Un humain avec un humain quoi, malgré ma situation.* » (Participant 4). Après un transfert, le participant 6 rapporte avoir rencontré une professionnelle aidante et compétente : « *Une gentille femme, elle vient, elle regarde mon dossier. J'ai bien aimé, c'est qu'elle était honnête et qu'il n'y avait pas d'entourloupe derrière.* »

L'importance d'une fréquence régulière

En matière de fréquence, cinq participants témoignent de l'importance d'un suivi régulier et sincère. Le participant 3 rapporte : « *Ben l'équipe et tout, ils étaient fort là pour moi. Mon psy il m'appelait souvent, il me disait ça, c'est comme ça. Donc je le voyais presque toutes les semaines. A la fin, c'était devenu comme un ami, quoi. Les autres détenus, ils n'avaient pas cette chance-là, parce qu'il y a des psychologues qui ne sont pas à fond, comme ça, focus sur leur travail. Mais lui, il voulait que j'avance dans mon dossier et tout ça. Donc franchement, il a été génial.* » A la question du chercheur : « *Comment qualifieriez-vous cette relation pour résumer ?* », la réponse semble évidente : « *Je dirai c'est une relation assez honnête, on va dire ça, un discours honnête.* »

Le participant 5 explique quant à lui : « *Ce qui est bien avec le *SPS B*, franchement, c'est que, ben, ils vous voient avant de sortir, par exemple, en permission de sortie, puis ils vous voient après. Quand ils ont quelque chose à vous dire, ben, ils vous le disent, sans passer par des chemins. Et c'est bien, c'est respectable.* ». Le participant 9 indique même pouvoir faire abstraction des certaine qualités humaines au profit d'un suivi compétent et régulier : « *Moi, elles pouvaient me juger, je m'en foutais, tant qu'elles faisaient leur travail et venaient aux rendez-vous.* »

Les deux participants restants ont mis un point d'honneur à la ponctualité en tant que caractéristique de l'investissement en contexte formel. D'abord, le participant 6 indique sur son psychologue : « *Le problème, c'est qu'il donnait des rendez-vous, il venait pas. Et donc, toi, tu fais ton programme, ton sport, par rapport à tes rendez-vous. Et donc, je lui explique. Il me dit : si t'es pas content, va voir*

ailleurs. Et donc, toi ça t'enfoncé, en fait. »

Le participant 3 décrit également le professionnel idéal comme quelqu'un de ponctuel et franc : *« Franchement, pour moi, un SPS qui va réussir à se faire aimer par le détenu, et ben c'est le psychologue ou l'AS qui est là, qui est ponctuel, qui va exemple, s'il part en vacances, il prévient son détenu, il lui dit : « Je vais partir pendant deux semaines, donc si tu as des trucs à me dire ou quoi que ce soit, dis-le-moi maintenant. » Pour moi, c'est ça qui est le plus important. Parce que lui, il ne se rend pas compte, mais le détenu qui est dans sa cellule, qui attend sa sortie, il pense à ça tous les jours, il pète sa tête. Et le psychologue qui ne l'appelle pas, tu lui écris il ne te répond pas et tout, c'est un manque de respect. »*

- ***Une intervention extra- murs à l'opposée du suivi carcéral***

En ce qui concerne le suivi à l'extérieur, les justiciables étant tous encore en aménagement de peine, ils sont donc soumis à certaines conditions les conduisant à se rendre chez leur assistant de justice d'une fois par mois à une fois tous les trois mois, selon leur propos. Sur les dix interrogés, cinq indiquent avoir, ou avoir eu un suivi thérapeutique imposé avec une psychologue et deux, avec une criminologue.

Si les interventions en prison ne font pas consensus, celles à l'extérieur des murs semblent au contraire avoir contribué de manière favorable et unanime au processus de désistement des personnes interrogées. Deux participants expriment clairement la différence perçue : *« Les personnes qui m'ont réellement aidées ce sont mon agent de probation, les bénévoles et ma psychologue, le problème c'est que ce sont que des gens de l'extérieur. »* (Participant 6), *« franchement, à l'extérieur, ça n'a rien à voir avec l'intérieur, pour ça, c'est vrai, il faut reconnaître. »* (Participant 8)

- ***Un soutien tardif mais efficace***

Les justiciables prennent conscience qu'une rencontre, une aide, un soutien aurait changé la donne à un certain moment de leur vie, même si, bien qu'arrivée tard, cette personne a exercé une influence considérable sur leur avenir. Le participant 5 déclare par exemple : *« La psychologue que j'ai rencontré à ma sortie, j'aurai aimé la rencontrer quatre ans plus tôt, je pense que tout aurait été différent. Elle a été magnifique, un soutien très fort. Je me suis senti écouté et compris. C'était pas des paroles abstraites comme un prison, on a fait un travail très profond. »*

Quant aux autres, les qualités évoquées témoignent indéniablement d'une intervention soutenante et déterminante dans le processus de désistement. L'écoute et la disponibilité sont des qualificatifs qui reviennent à l'unanimité. Par exemple, les participants 3, 6 et 7 déclarent sur leur assistante de justice : *« Elle aide à avancer quoi. Genre, elle nous donne des conseils, elle est là, même si elle a fini le boulot et tout, je l'appelle, je lui demande quelque chose, ben, elle va prendre son temps, elle va parler avec moi une heure au téléphone »,* ou encore : *« C'est une personne à l'écoute, dès que j'ai un problème elle est là pour moi. Chaque fois que j'ai eu quelque chose. »*

Deux interrogés mettent également en avant le fait d'être valorisés, comme source de changement : le participant 10 raconte : *« Une femme magnifique, elle est là pour moi, elle me valorise et ça me donne de l'espoir. »*

- ***La nécessité d'un cadre imposé***

Les bienfaits de l'établissement d'un cadre ont également été mentionnés trois fois. Le participant 3 l'exprime de la façon suivante : *« Franchement, si j'avais eu aucun cadre, je serais sorti sans qu'on me dise : tu dois aller à la formation, tu dois travailler, tu dois faire ça, tu es obligé. J'aurai replongé direct. Parce qu'en soi, Mme X m'a un peu fait comprendre que j'étais obligé et ça m'a aidé. »* Lorsqu'il s'agissait de prodiguer des conseils d'intervention, le participant 2 a suggéré : *« De l'empathie, une*

écoute active et se faire taper sur les doigts, il faut un peu des deux. Parce que dans les conditions, c'est avoir une activité. Mais si, dans les faits, il n'y a personne pour vérifier que la personne est présente à son activité, ça ne sert à rien du tout. »

Les interventions en contexte informel et à caractère non structuré

Les sujets ont ensuite été interrogés sur leur perception concernant le soutien reçu de la part d'acteurs informels, tel que l'entourage proche (amis, famille, relation amoureuse), mais également tels que des bénévoles, des aumôniers ou encore des professeurs, tout ceux qui ont pu faciliter, dans un sens ou un autre, leur changement, voir leur sortie de délinquance. De ses témoignages se dégagent deux moments cruciaux en matière de soutien : durant la détention, puis à la sortie de prison.

- *Les soutiens familial et conjugal*

En ce qui concerne le soutien des membres de la famille, durant l'incarcération, seulement deux des interrogés soulignent n'avoir jamais reçu de visite de leur famille, n'ayant plus de contact avec eux et étant célibataires. Pour les autres, les résultats obtenus montrent que la famille a majoritairement facilité le processus de désistement en offrant des soutiens matériel et émotionnel.

Une aide matérielle et émotionnelle offerte par la famille et la partenaire

Le lien social maintenu durant l'incarcération constitue un facteur de protection face au contexte criminogène de la prison : *« Les visites de la famille on en a besoin. Je connais tellement de personnes en prison, toute leur famille leur a tourné le dos, ils sont tombés dans la drogue, plus bas que terre. »*, (participant 2), et peut engendrer une prise de conscience puisque le participant 6 exprime : *« A un moment donné, j'ai atteint un point où j'en pouvais plus de voir ma mère pleurer à chaque visite, je me suis dit faut ça change. »*

A la question : *« Comment vous ont-ils aidé ? »*, deux éléments ressortent à la majorité : le soutien émotionnel (visites) ainsi que l'aide financière (envoi d'argent). *« J'avais l'aide de ma marraine en prison, elle venait me voir, m'envoyait de l'argent. Elle a été le meilleur soutien que je pouvais avoir. »*, rapporte le participant 5. Tandis que le participant 7 exprime que l'apport financier de sa famille lui a permis de vivre dans de meilleures conditions de détention et ainsi de mettre à profit le principe de normalisation selon lequel la vie en prison doit se rapprocher tant que faire se peut de la vie en liberté. L'argent permet donc, selon lui, de *« vivre un peu comme dans la société et de ne pas tomber de trois-mille étages à la sortie. »* Quant au participant 6, sa mère lui ayant tourné le dos durant un an, une fois incarcéré, il révèle que cette période a été difficile : *« Financièrement je me suis dit que j'étais foutu, comment j'allais m'en sortir, je veux dire, gérer, alors que j'ai plus le soutien de ma famille. »*

A la sortie, les liens familiaux et conjugaux se sont révélés d'une importance primordiale pour le sentiment de stabilité et l'estime de soi des participants. Il ressort des entretiens que les proches constituent une ressource primaire en ce qu'ils apportent une aide sous plusieurs formes : soutien financier et informationnel (démarches administratives), hébergement ou encore en termes de transport. Selon le participant 5 : *« Si tu sors de prison, que t'as pas de famille, pas de moyens et tout ça, ben tu rechutes direct. »*, tandis que le participant 7 exprime : *« Grâce à ma compagne j'allais pouvoir me couvrir, aller au CPAS avec sa voiture, c'est pas le cas de d'autres détenus qui se retrouvent à la rue, s'ils n'ont pas de parents ou pas de compagne comme moi. »*

Trois participants rapportent avoir rencontré leur partenaire en sortant de prison et que cela a exercé une influence stabilisatrice considérable, contribuant ainsi à leur changement identitaire et à leur

réintégration communautaire. Concernant ses motivations à changer et à arrêter ses consommations, le participant 10 l'explique de la façon suivante : « *J'ai fait ça pour ma femme. Je fais ça pour mes enfants. Je fais ça pour mon père. J'ai pris sur moi, car j'aurai pu tomber encore plus bas.* »

Sur les dix répondants, six ont déclaré que leurs enfants agissent comme des agents informels passifs en ce qu'ils éveillent chez les justiciables une grande responsabilité et une volonté de « bien faire ». A l'unanimité ils indiquent vouloir être un bon exemple pour leurs enfants. Le participant 5 raconte : « *A la sortie j'ai rencontré ma femme via un ami. Un an après elle est tombée enceinte, et là mon fils c'est devenu ma force de vivre. Je ne pourrai jamais re sombrer dans les conneries pour eux.* »

Une durée déterminante

De même, en matière d'intervention aidante, la composante de durée a été mise en avant, dans la mesure où plusieurs participants relèvent la nécessité d'un soutien dans le temps. Le participant 4 en particulier, raconte : « *J'avais des visites de ma famille, ça faisait du bien je quittais ma cellule. Ils ont toujours été là pour moi, du début à la fin.* » Quant aux deux participants n'ayant reçu des visites que de leur femme, à des fréquences très régulières de deux à trois fois par semaine. Ils expliquent aussi que la régularité et la loyauté de cette relation a été essentielle : « *Ma femme m'a soutenu, dès qu'elle a pu elle venait, même par téléphone, elle ne m'a jamais tourné le dos. Je lui dois tout.* », (participant 10).

- *Le soutien amical*

Un soutien limité durant l'incarcération

A propos du soutien amical, ce dernier semble moins présent que les soutiens précédemment abordés. En effet, seuls trois participants sur dix ont indiqué avoir reçu la visite d'amis durant leur incarcération et que cela avait été positif dans une certaine mesure, mais pas plus que ça. Notamment, le participant 9 met en avant un soutien non suffisant en termes de fréquence. A la question « *Vous ont-ils aidé et comment ?* », l'interrogé répond : « *Oui et non, parce qu'ils venaient qu'une fois par mois, donc... Voilà, c'était limite, quoi.* » Le participant 8, en revanche, souligne une insuffisance de soutien en termes de durée. À l'instar de ce qu'il a vécu en contexte formel, il s'est senti délaissé durant sa détention préventive : « *J'ai eu des visites, mais peu. Les gens pensent que tu vas rester là deux-trois mois. Au final tu te tapes 3 ans à tour.* »

En ce qui concerne les relations au sein même du milieu carcéral, seulement trois participants ont mis en avant des relations soutenantes. Ces dernières viendraient compenser des relations familiales ou conjugales manquantes : « *J'ai été obligé de me rabattre sur l'aspect social, les copains de galère, comme on s'appelle. C'était ma nouvelle famille comme dehors on voulait plus entendre parler de moi.* », se souvient participant 6. Pour le reste, même s'ils ne relèvent pas de réel problème relationnel en prison, ils ont préféré compter sur les personnes en dehors des murs.

Une aide matérielle offerte par les amis

Si les relations amicales ne semblent pas plus que ça avoir contribuées à amorcer le processus de désistement durant l'incarcération, elles ont été cependant utiles, pour les répondants n'ayant aucun soutien familial et conjugal à leur libération, comme le participant 1 : « *Là, j'ai quelqu'un qui vit avec moi. Comme ça, il m'aide un peu aussi pour les courses et tout ça. Il a une voiture, il a son permis. Moi, j'ai ma voiture, mais je n'ai pas de permis. C'est lui qui roule avec.* » Le participant 8 évoque quant à lui, un soutien fondamental en matière d'hébergement : « *Quand j'ai eu ma libération conditionnelle, au début, j'ai été logé chez des amis. Grâce à eux tout a été plus facile. Parce que quelqu'un qui se retrouve vraiment seul dans la rue en sortant, c'est malheureux à dire mais s'il n'a pas le choix, il va*

retomber parce vous voyez, il doit manger aussi. » Les qualificatifs pour décrire ces personnes aidantes sont la bienveillance, l'empathie et la patience.

Une rupture avec les anciens pairs délinquants

Six répondants ont mis en avant le fait de ne plus vouloir côtoyer certains pairs, connotés comme « délinquants », à la sortie de prison. Si certains veulent s'éloigner de tout milieu criminogène les ayant mis en lien avec des « mauvaises fréquentations », d'autres ne considèrent pas ses relations comme réellement mauvaises mais souhaitent garder la main mise sur les potentiels facteurs extérieurs qui pourraient influencer leur identité personnelle. Le participant 6, raconte que des anciennes relations ne comprennent pas son silence depuis sa libération : « *En soi ils m'ont rien fait, c'est pas des méchants gars, mais je pense à mon bien-être, je veux me préserver et penser à moi pour une fois. Je veux pas que des gens viennent gâcher tout le travail intérieur que j'ai réussi à faire.* »

Le choix semble donc mis sur la qualité plutôt que la quantité afin de conserver des cercles restreints de personnes saines et sincères. Le participant 2 rapporte : « *On forme les quatre mousquetaires avec trois potes, ils sont venus tous les trois me voir en prison et à la sortie, je dois dire qu'il n'y a rien qui a changé. Il n'y a aucun ami qui m'a tourné le dos, ils sont tous toujours là.* »

- ***Le lien social avec les bénévoles***

Sur les dix participants interrogés, six révèlent avoir été en contact avec des bénévoles, parfois de façon courte mais à des fréquences régulières, qui ont marqué leur vécu. Que ce soit visiteuse de prison, professeures de français, de maths et même intervenant de théâtre, ils ont tous contribué au changement identitaire des justiciables qui les ont évoqués : « *Avec les bénévoles, j'ai vraiment repris goût, on va dire, à l'être humain. Franchement, ça m'a aidé à atténuer ma haine.* » évoque le participant 6. Le fait de se voir inculquer quelque chose a aussi été rapportée de façon extrêmement positive : « *Elles m'ont appris à m'enrichir, j'ai vraiment aimé ça. La lecture, l'enrichissement, il ne faut pas rester comme un c**. Si tu veux sortir à l'extérieur armé, je pense que le meilleur, c'est ça, c'est le savoir.* » Les participants 3 et 4 mettent à l'honneur les bienfaits de leur apprentissage théâtral et la pédagogie de leur intervenant : « *J'ai fait le théâtre pendant deux ans et demi. C'était chouette, franchement, c'était bien. Et puis, quand on rentre en cellule, ben, on se sent mieux, quoi, parce qu'on a vu des gens de l'extérieur. X il m'a appris à communiquer dans le calme, à me faire comprendre.* »

Tandis que les participants 1, 5, 6 et 10 décrivent des bénévoles avec de grandes qualités : la bonté, la gentillesse, l'empathie et la tolérance, ressortent.

- ***L'appropriation de nouveaux rôles***

Un élément crucial qui émerge des discours des interrogés à leur libération est l'adoption d'un nouveau rôle au sein de la communauté. En effet, cinq des répondants ont indiqué exercer une activité de bénévolat depuis leur sortie. Si certains voient ça comme un moyen de concilier passion et création du lien : « *Mon hobby c'est les motos. Alors je fais des dépannages en bénévolat, les gens donnent ce qu'ils veulent et ça me permet d'avoir des copains, voir des personnes.* » (Participant 1), d'autres veulent se sentir utile et développer leur estime de soi.

Le participant 5, par exemple, explique : « *Je suis bénévole dans une ASBL dans la prévention des dépendances et j'interviens dans les écoles pour expliquer aux jeunes les dangers de la drogue. Je veux que mon histoire serve d'exemple.* », tandis que le participant 6 rapporte : « *De venir dans les unifs parler de mon histoire, ben c'est un peu une revanche, montrer qu'on peut tomber au plus bas et un jour, se relever.* » La tendance semble même être inversée pour le répondant 2 qui indique ne pas avoir

besoin d'aide, mais en apporter aux autres : « *Je fais un bénévolat depuis 2020 au resto du cœur et j'héberge des gens qui sont dans le besoin, ça m'arrive régulièrement.* »

Les interventions en contexte informel et à caractère structuré

En ce qui concerne les interventions en contexte informel structuré, elles ont été peu nombreuses à être mentionnées. Dans la mesure où, comme évoqué plus haut, les justiciables sont tenus à certaines conditions, ils côtoient majoritairement des intervenants dit « structurés ».

- *La justice restauratrice*

Néanmoins, un participant indique avoir participé à trois rencontres restauratrices, pendant qu'il était encore en maison de peine. Celles-ci ont amorcé son processus d'introspection, participant au désistement. Le participant 4 explique : « *J'ai demandé à rencontrer des victimes pour mieux comprendre leur ressenti. Ça m'a fait réfléchir jour et nuit sur qui je veux être, vraiment. Je pense que sans passer par là je n'aurai jamais capté les conséquences de mes actes.* »

- *Les suivis thérapeutiques volontaires*

Quatre autres participants indiquent être suivis de façon volontaire et dans un cadre privé. Selon leur dire, les agents informels rencontrés dans ce cadre ont un pouvoir d'action extrêmement positif dans le processus de désistement, en ce qu'ils témoignent de bienveillance et d'écoute active.

Le participant 6 raconte d'ailleurs avoir rencontré sa psychologue privée en établissement pénitentiaire, afin de combler les lacunes de l'intervention offerte par le SPS. Cette dernière est devenue une réelle personne ressource : « *Elle a changé ma vie. J'ai réussi à me remettre en question grâce à elle.* » Aux questions du chercheur : « *Comment vous-a-t-elle aidé ? Quelles ont été ses qualités ?* », le répondant rapporte : « *Elle n'a jamais été dans le jugement, et m'a toujours écouté.* ». C'est également ce qu'indique le participant 3, en ajoutant qu'il a enfin pu libérer sa parole : « *J'ai fini par dire réellement ce que je pensais, ça ne m'était pas arrivé depuis des années.* »

Quant au participant 9, il explique se rendre à des réunions de narcotiques anonymes dans le but de maintenir son abstinence. Même s'il n'a pas commis d'infraction depuis plusieurs années, il a connu de nombreux moments de découragement, de vulnérabilité et remise en question. Cette thérapie de groupe « *sans jugement* », est donc un moyen de le maintenir « *du bon côté de la ligne* », il poursuivra « *le temps qu'il faut* ».

4. Discussion

Au travers de cette étude, notre objectif était de décrire les perceptions et le vécu de justiciables vis-à-vis des interventions formelles et informelles rencontrées, dans le cadre de leur parcours judiciaire, d'identifier quelles sont celles qui ont contribué à leur trajectoire de désistement et pourquoi. Plus précisément, nous cherchions à identifier les différents rôles et caractéristiques des interventions et à comprendre quels sont les facteurs relationnels nécessaires, en se penchant sur les dimensions de durée, fréquence, quantité et qualité perçue de la relation. C'est donc dans cette perspective que nous allons discuter les résultats obtenus, en lien avec la littérature précédemment présentée, ainsi que par l'ajout de nouveaux éléments théoriques.

4.1. Compréhension et interprétation des résultats

Force est de constater qu'un ancrage dans la délinquance peut se manifester avec une célérité bien supérieure à celle requise pour en sortir. Le désistement du crime est parsemé d'obstacles, de désillusion, de doutes, de peurs et de bien d'autres sentiments s'entre-mêlant les uns aux autres, d'un jour à l'autre. Un constat de cette recherche est, sans surprise, que les agents formels et informels rencontrés au cours d'un parcours judiciaire peuvent aider à surmonter ses embûches et affects négatifs, en offrant un soutien. Mais lequel ? Selon quels critères et quelles dimensions relationnelles ? Telles étaient nos interrogations.

La composante de durée

Tout comme le soulignent les études sur le désistement assisté, il est généralement admis que l'épanouissement humain dépend de l'assistance et du soutien d'autrui. Il est donc logique de solliciter de l'aide dans le processus de réinsertion des individus dans la société après un parcours criminel (Laws & Ward, 2011 ; McNeill, 2004 ; Porporino, 2008). En contexte formel, bien que de nombreux programmes de réinsertion et de prise en charge post-carcérale tentent de se développer et d'agir, nos résultats révèlent une intervention perçue comme tardive.

En effet, concernant la durée d'une prise en charge soutenante, les participants se montrent insatisfaits. Ils témoignent d'un sentiment d'abandon de la part du système socio-judiciaire lors de leur détention préventive. Une aide qui aurait pourtant été nécessaire dès le commencement de leur incarcération, afin d'éviter aux détenus de développer une forte animosité envers le système carcéral et de se tourner vers des fréquentations néfastes, tout en permettant de débiter un travail de réinsertion. En particulier, la phase de désistement primaire aurait pu intervenir plus tôt avec la présence de professionnels perçus comme aidants dès le début de la peine. Un participant avait d'ailleurs rapporté : *« quand on vous fout en cage comme ça, sans même vous apporter de l'aide, une écoute ou quoi, vous cogitez, vous cogitez, mais pas dans le bon sens, et un jour vous explosez. Au lieu d'avoir quelqu'un qui vous fait vous poser les bonnes questions dès le début. »*

À l'inverse, les soutiens informels non structurés reçus de manière précoce ont constitué un levier essentiel en matière de désistement du crime. Mercier (2023) identifie trois types de soutiens informels déterminants. Tout d'abord, le soutien émotionnel se manifeste à travers les visites et appels des proches lors de l'incarcération. Le soutien instrumental se traduit par une aide financière pendant et après la détention, ainsi que par la proposition d'hébergement et de transport en dehors des murs de la prison. Enfin, le soutien informationnel correspond aux renseignements fournis, utiles à la personne judiciarisée pour des situations telles que la recherche d'emploi ou l'accès à divers services, ainsi que la mise à disposition de ressources intellectuelles ou culturelles. En matière de temporalité, la majorité des répondants indiquent avoir reçu un tel soutien de la part de leurs proches dès le commencement de leur peine, ce qui a constitué un facteur de protection et a favorisé leur prise de conscience.

A la sortie, la continuité de l'aide s'est avérée efficace pour progresser dans un processus de désistement. Nos résultats corroborent ceux de Mercier (2023), indiquant que l'aide financière, l'hébergement et le transport offert par les proches favorisent une meilleure réhabilitation. Particulièrement, cela améliore les chances d'intégration professionnelle. La probabilité de recourir à des activités illicites telles que le vol, la vente de drogue ou le proxénétisme est considérablement réduite en présence d'une stabilité résidentielle et financière (Slesnick et al., 2018).

En ce qui concerne l'aide apportée dans le cadre de thérapies structurées, celles-ci se révèlent également efficaces à long terme. Le processus de désistement étant souvent long et lent, ces interventions permettent aux justiciables d'amorcer le désistement secondaire en les aidant à développer un déclic cognitif et identitaire (F.-Dufour et Brassard, 2014). De même, lors des périodes de crise ou de

vulnérabilité, il est souvent difficile pour les individus de divulguer des informations compromettantes à leur assistant de justice (p.ex) par crainte des conséquences. Les membres du réseau social sont alors en mesure d'apporter un soutien d'une manière que les professionnels de la réinsertion ne peuvent pas toujours offrir aussi facilement. Pour ce faire, les participants déclarent avoir entamé des suivis, certains depuis longtemps, dont ils savent qu'ils seront de longue durée, encore indéterminée. Un soutien informel semble donc essentiel durant les périodes d'incarcération et de post-incarcération.

Concernant les interventions formelles, les témoignages de nos participants concordent avec les conclusions de Halsey et ses collaborateurs (2016). Ces derniers soulignent l'importance du soutien continu offert par les contacts formels. Même lorsqu'un processus de désistement semble bien avancé, des périodes de doute peuvent survenir. Dans de tels moments, il est crucial pour certains justiciables de recevoir l'aide d'intervenants dans un cadre formel. Bien que la famille et les amis fournissent un soutien durable, les professionnels jouent un rôle d'encadrement et de contrainte qui demeure également indispensable sur du long terme. Également, Villeneuve et al. (2020) ont particulièrement souligné que l'aide formelle constitue une source de reconnaissance, facilitant ainsi l'initiation du désistement tertiaire. Lorsque les justiciables ne perçoivent pas entièrement les changements, parfois très subtils, qui s'opèrent, les agents formels peuvent mettre en avant ces progrès en prenant le soin de les souligner explicitement. C'est ce dont nos participants témoignent lorsqu'ils déclarent : « *Mme X⁷ elle souligne toujours mes progrès. Elle m'a déjà dit qu'elle aimerait que tous ceux qu'elle accompagne se comportent comme moi.* » Pour ce faire, le suivi en contexte formel doit se maintenir dans le temps.

Quant aux autres agents informels rencontrés durant l'incarcération (bénévoles, professeurs, visiteurs de prison), ils ont unanimement été considérés comme des soutiens précieux, mais sur une très courte durée. En raison des restrictions imposées par le milieu pénitentiaire (effectifs restreints, transferts, réglementations liées au COVID-19, etc.), ces interventions en contexte informel sont souvent limitées, voire temporaires. Cependant, notre recherche démontre que les bienfaits de ces interventions ne semblent pas conditionnés par leur durée. Il a été mis en lumière que les rencontres avec ces agents, même brèves, ont eu des conséquences extrêmement positives sur le processus de désistement des participants. Elles ont permis le développement de connaissances et de compétences, entraînant une meilleure estime de soi ainsi qu'une amorce au processus de désistement.

La composante de quantité

A propos des soutiens en contexte formel, les justiciables indiquent unanimement avoir bénéficié d'un accompagnement de la part d'un ou deux professionnels uniquement, pendant leur incarcération. De même, à leur sortie, ils se sont vu attribuer une assistante de justice, un professionnel de la santé, etc. Bien que ces soutiens aient évolué au fil du temps, les participants n'ont pas été en contact simultané avec de nombreux intervenants. Ils n'ont d'ailleurs pas exprimé un besoin de multiples relations formelles. Un élément ressort donc : la nécessité de privilégier des relations qualitatives plutôt que quantitatives. Cela explique pourquoi les études sur le désistement en contexte formel ignorent souvent le critère de quantité, se concentrant plutôt sur la qualité des relations. Ce constat peut être intimement lié à celui de Bruchon-Schweitzer et al. (2003) : ce n'est pas le nombre de soutiens concrets reçus par l'individu qui détermine son comportement, mais plutôt la perception de ce soutien.

Pour ce qui est des aides informelles à caractère structuré et non structuré, l'analyse est plus nuancée. Plusieurs études montrent que les relations prosociales jouent un rôle crucial dans la formation des identités sociales des individus et dans leur processus de désistement (Maruna, 2001 ; Weaver, 2015 ;

⁷ Assistante de justice

Shapland et al., 2016). Les auteurs soulignent que l'accès à un réseau social élargi peut offrir des opportunités accrues de soutien, d'emploi et d'intégration sociale, facilitant ainsi le processus de désistement. Les relations positives, en particulier avec la famille, les amis et les bénévoles, se révèlent essentielles, voire cruciales, car elles fournissent un soutien émotionnel, instrumental et informationnel (Mercier, 2023) et ont un effet dissuasif sur la récidive (Laub et Sampson, 2001 ; Laws et Ward, 2011). Les résultats de notre étude corroborent ces conclusions seulement dans une certaine mesure puisque les participants ont mis en évidence l'importance d'une aide en matière financière, d'hébergement, de transport, ainsi que l'accès à la culture et à l'information. En effet, les membres de l'entourage proche (famille, partenaire), représentent majoritairement une aide considérable, mais ne sont mentionnés qu'en petite quantité. De même, les bénévoles ou aumôniers, pourtant en petit nombre, rencontrés durant l'incarcération sont considérés comme ayant eu un impact positif sur le processus de désistement des répondants.

Avoir de nombreux amis n'est pas perçu comme un facteur aidant pour tous. Certains répondants ont expressément choisi de se distancier de leurs pairs délinquants, préférant restreindre leur cercle social à une partenaire conjugale et/ou à un membre de la famille (parent, frère, marraine, etc.). En milieu carcéral, plusieurs ont initialement souligné l'importance des relations sociales, mais ont ensuite réduit ces contacts dans le but de se consacrer à une introspection personnelle. De même, certains ont mentionné maintenir un cercle d'amis très limité afin de privilégier des relations de qualité. C'est lorsque les participants indiquent n'avoir plus aucun contact avec leur famille, que les relations amicales viennent combler ce manque de manière positive. Ce qui prouve le rôle essentiel des acteurs informels dans le processus de désistement, en petit nombre. Ainsi, l'idée selon laquelle le désistement serait lié à un vaste réseau social est remise en question.

Dans une autre mesure, nos résultats rejoignent les constatations d'un grand nombre de recherches en ce que la communauté au sens large a contribué à leur changement, par le biais de la générativité. Barry (2006), définit ce concept comme « *un désir de s'occuper d'autrui ou de s'y intéresser pour contribuer au bien-être des générations futures* ». L'adoption d'un nouveau rôle au sein de la société permet de favoriser le changement identitaire de l'individu, sans quoi, un désistement n'est pas envisageable (Maruna, 2001 ; Maruna & Farrall, 2004 ; McLean, 2008).

Selon F-Dufour et al. (2016), les justiciables doivent s'identifier socialement à travers un rôle comme celui de conjoint, père, employé ou même bénévole. C'est ce que démontre notre étude puisque cinq répondants indiquent exercer des missions de bénévolat aidantes. Notamment, deux d'entre eux agissent auprès de personnes vulnérables. La littérature désigne ces justiciables par le terme de « *guérisseur blessé* » (traduction libre), en ce qu'ils désirent contribuer aux changements d'individus stigmatisés (LeBel 2007, Maruna 2001 et White 2000, cités dans LeBel et al. 2015). Cela leur confère une reconnaissance au sein de la communauté et favorise une amélioration de leur estime et confiance de soi, participant au processus de désistement. L'individu développe une image positive de sa propre personne en se laissant influencer par la manière dont il croit être perçu par les autres (Cooley, 1902, cité par Mercier, 2023). Dans cette vision, la valorisation par un grand nombre de personnes semble utile.

La composante de fréquence

Pour ce qui est de la fréquence des interventions, la littérature n'aborde pas, ou tout du moins que partiellement, cette question spécifique. L'analyse de nos résultats a fait émerger deux constats en la matière. D'une part la nécessité d'une régularité des suivis et aides, dans les cadres formels et informels. D'autre part, que cette composante ne suffit pas et qu'elle doit être complétée par des intervenants

disposants de qualités en matière de soutien.

Les participants ont partagé que le maintien de contacts fréquents avec leurs proches, en autres pendant leur période d'incarcération, constituait un soutien primordial qui nourrissait l'espoir de changement. De même pour les intervenants informels (bénévoles, visiteurs de prison, enseignants, etc.) avec qui les participants ont interagi sur une courte période mais de manière intensive.

Ils ont exprimé leur prise de conscience quant au dévouement que cela représentait, notamment de la part de leur famille. Cependant, comme l'a souligné Mercier (2023), ces formes de soutien ne sont pas uniquement positives et peuvent s'accompagner de conflits familiaux, de difficultés financières, voire de dilemmes moraux. Par conséquent, les individus se sentent redevables envers leurs proches. Une fois libérés de prison, un sentiment de rédemption émerge, les incitant à vouloir rendre la pareille à ceux qui les ont soutenus et accompagnés. Cette démarche initie ainsi le processus de désistement et y contribue à long terme.

Au-delà du simple geste symbolique de maintenir des contacts réguliers par le biais de visites, d'appels téléphoniques ou de prises de nouvelles fréquentes, les individus perçoivent ces formes de soutien comme une valorisation de leur personne. Ils se sentent valorisés, ce qui, selon F-Dufour et ses collaborateurs (2018), renforce leur estime de soi et les amène à envisager de nouveaux horizons, remettant ainsi en question les identités négatives. Notre recherche démontre que la régularité des interventions offre aux justiciables davantage d'opportunités de développer de nouvelles perspectives et de nouvelles identités, contrairement à un soutien plus restrictif. Ce constat rejoint celui de McNeill (2006), qui considère les acteurs informels comme une source principale de changement, en offrant des possibilités continues d'interaction et en fournissant un soutien social constant.

Concernant les interventions formelles, cinq participants ont souligné les bienfaits d'un suivi périodique. Cela implique que les rencontres doivent se dérouler de manière régulière à des intervalles spécifiques dans le temps. Cette nécessité a été particulièrement soulignée pendant la période d'incarcération, où la perception du temps peut être complexe, difficile et subjective (Magrouti, 2007).

Toutefois, que ce soit en milieu carcéral ou à la sortie, la régularité des interventions ne semble pas être une caractéristique suffisante si elle n'est pas accompagnée d'intervenants dotés de qualités perçues comme aidantes. Par exemple, la plupart de nos participants n'ont pas mentionné que les relations avec le personnel pénitentiaire étaient favorables au processus de désistement. Pourtant, en matière de fréquence, ils sont les acteurs les plus régulièrement rencontrés, car leur présence en établissement pénitentiaire est constante.

Le soutien perçu à travers les savoirs être et savoirs faire des intervenants semble donc être une dimension déterminante à prendre en compte.

La composante de qualité

Cela nous amène à discuter nos résultats concernant les caractéristiques comportementales attribuées aux intervenants formels et informels.

Tout d'abord, en contexte formel et informel structuré, les qualités perçues correspondent parfaitement à celles énumérées dans la littérature, relativement à l'établissement d'une alliance thérapeutique efficace. Les qualités que sont la bienveillance, le non-jugement, l'honnêteté, l'écoute, et la confiance ressortent de manière unanime et rejoignent le constat de différentes études sur le sujet (Barry, 2013 ; Farrall, 2002 ; Healy, 2012 ; Panuccio et al., 2012 ; Judd et Lewis, 2015 ; Preston, 2001). Les agents détenteurs de ces traits de personnalité ont donc constitué une aide dans le changement des participants. A ces qualités s'ajoutent également des savoirs faire qui ont été cruciaux dans le travail réalisé avec les accompagnés. Certains participants soulignent la disponibilité, le professionnalisme, la ponctualité et l'implication profonde, sans quoi la qualité de l'intervention n'aurait pas été la même. Les individus judiciairisés rapportent qu'ils perçoivent ces qualités à travers des interactions verbales et non verbales.

Le professionnel peut altérer négativement la relation en ne regardant pas son interlocuteur dans les yeux, en ne prévenant pas de son absence, en coupant la parole ou même en ne se présentant pas à l'heure, ce qui affecte la confiance, élément pourtant indispensable en contexte d'alliance thérapeutique ou de suivi.

De plus, trois témoignages ont attiré notre attention en soulignant la nécessité d'un cadre, même strict, notamment dans le suivi probatoire. Nos résultats montrent que le professionnalisme et l'autorité des intervenants sont perçus comme des caractéristiques bénéfiques par les justiciables. Cela semble contredire les conclusions d'Ackerman et Hilsenroth (2003), qui affirment qu'un climat de travail favorable ne peut être établi que dans des conditions chaleureuses. Cependant, nos participants ont souligné que l'établissement de règles strictes et, parfois, des remontrances, contribuaient positivement à leur prise de conscience, à condition que ces interventions soient menées de manière humaine et respectueuse. Un des répondants illustre bien cette idée en déclarant : « *Elle m'a dit mes vérités en face et j'ai pu les entendre car elle m'a donné beaucoup d'empathie et d'écoute.* » Ce constat fait écho aux résultats de McCulloh (2005), qui a démontré que l'écoute est une qualité indispensable, constituant l'un des piliers d'une relation respectueuse. Dans ce contexte, les justiciables seraient plus réceptifs aux directives.

En ce qui concerne les acteurs informels non structurés, les résultats rejoignent les précédents. Comme l'ont expliqué Woo et ses collègues (2016), ainsi que Villeneuve et ses collaborateurs (2021), le réseau social informel joue un rôle crucial en offrant une écoute attentive, empathique et non jugeante à leurs proches. Cette qualité d'écoute a été fréquemment mentionnée par les participants lorsqu'ils décrivaient les pairs qu'ils considéraient comme aidants. La gentillesse et l'empathie ont également été soulignées à de nombreuses reprises. Ces traits de personnalité sont souvent associés à des acteurs qui offrent un soutien moral constant et témoignent d'un grand investissement tout au long du parcours pénal du justiciable.

A l'inverse, le jugement perçu et rencontré fréquemment par les participants chez leurs intervenants, constitue une barrière dans le processus de désistement. En effet, les sentiments négatifs développés à la suite d'interventions jugées humiliantes, malhonnêtes ou déshumanisantes peuvent conditionner les individus à un état d'esprit méfiant et négatif, entravant ainsi un possible changement identitaire.

Dans un contexte informel, Sunderland et ses collaborateurs (2013) mettent en avant que la relation entre un individu et un pair aidant repose sur l'empathie et la démonstration d'un sentiment d'appartenance. En revanche, si le réseau social du justiciable le perçoit comme différent, ne l'intégrant pas pleinement au sein de la communauté, cela aura un impact négatif sur son processus de désistement, en particulier lors de la phase tertiaire.

4.2. Forces et limites de notre étude

Concernant les forces de cette étude, il convient de souligner le caractère holistique de cette recherche. En examinant non seulement la qualité de l'intervention, mais également les dimensions relationnelles de durée, de fréquence et de quantité, cette étude permet une compréhension plus complète et nuancée du phénomène de désistement assisté, contribuant ainsi à la littérature scientifique existante. À travers l'étude des récits de vie de personnes condamnées, nous avons pu mieux comprendre comment ces différentes composantes interagissent et influencent le processus de désistement assisté dans son ensemble.

De plus, la perception du soutien étant subjective, une autre force de cette étude réside dans sa capacité à offrir une compréhension basée sur la perception unique des participants. Ces derniers se sont montrés

honnêtes et authentiques durant les entretiens. La plupart s'excusaient par avance pour les termes crus et directs qu'ils allaient employer, certains s'exprimant ainsi : « *Écoutez, moi, je ne peux pas être plus honnête avec vous* », ou encore : « *Ce n'est pas beau à dire, mais je vous le dis comme je l'ai vécu* ». Le comportement du chercheur semble avoir été apprécié, selon les retours de la Maison de Justice et les commentaires des participants, tels que : « *Comme ici, vous ne me coupez pas la parole, je ne vous la coupe pas non plus, donc je ne me sens pas frustré* ». Un climat de confiance a donc été établi, ce qui nous conforte dans l'idée que le biais de désirabilité sociale⁸ a été limité, voir évité.

Enfin, l'étude a conduit à la formulation de recommandations tangibles pour améliorer les interventions psycho-sociales, mais également informelles au travers de différentes composantes. L'apport théorique a été enrichi par des suggestions concrètes et réalisables en pratique. Aussi, cette recherche se veut pertinente en ce qu'elle peut contribuer à renforcer ou à améliorer des outils utilisés en matière de réhabilitation.

A propos des limites, nous pouvons d'abord mentionner un biais dans la sélection des participants. Nous avons utilisé la méthode du gatekeeper, ce qui signifie que la majorité de notre échantillon a été recrutée via la Maison de Justice de Liège. Par conséquent, la grande majorité de notre population est composée d'hommes suivis à cet endroit et sélectionnés par leur assistante de justice. Bien que le personnel ait été informé de la nécessité de diversité, notamment en termes de statut social, d'âge, d'infractions commises, etc., sept candidats proviennent néanmoins d'une seule structure.

La seconde limite concerne la taille de notre échantillon. Notre étude repose sur un échantillon restreint de dix hommes, ce qui limite la portée des résultats à l'ensemble de la population. Nous avons constaté la difficulté d'accéder à cette population de justiciables sans connaissance préalable. Comme mentionné précédemment, parmi toutes les ASBL contactées, seulement deux ont répondu favorablement à la diffusion de notre flyer, et ce, sans en parler directement à leurs accompagnés. Cela a réduit considérablement les chances d'être contacté de manière spontanée. Étant donné la sensibilité de notre sujet et la nécessité pour les participants de se rendre disponibles pour des entretiens, il est essentiel qu'ils se sentent en totale confiance et comprennent l'intérêt d'un tel engagement. Par conséquent, nous ne pouvons malheureusement pas généraliser nos observations à l'ensemble de la population étudiée, ce qui rend nos données non représentatives.

Cependant, étant donné le caractère exploratoire de notre recherche, notre objectif n'était pas de généraliser à grande échelle, mais plutôt de mener une analyse approfondie et spécifique de chaque participant.

La troisième limite découle de la nature complexe des récits de vie, comme mentionné précédemment. Bien que l'étude des récits de vie puisse être fructueuse, elle présente également des défis. Rencontrer des personnes en entretien implique de composer avec une diversité extrême de personnalités et de profils. Bien que le pré-test ait confirmé l'efficacité de notre guide d'entretien, chaque entrevue a nécessité une approche unique pour tenir compte des biais de compréhension, des caractéristiques individuelles de chaque participant, voire des situations où les réponses échappaient au cadre des questions posées. De même, en ce qui concerne les souvenirs, même avec l'établissement d'une ligne du temps, certains participants ont eu du mal à se rappeler certains moments de leur histoire, en particulier

⁸ La désirabilité sociale a été initialement caractérisée comme un type de biais pouvant se manifester lorsque les individus sont sollicités pour « *répondre à des questionnaires portant sur leurs perceptions, et qu'ils anticipent la portée des mesures* » (Frenette, 1999). Plus largement, en matière d'entretiens qualitatifs, cela renvoie au désir de la personne de présenter une apparence favorable et positive d'elle-même (Tournois et al., 2000)

les débuts de leur peine. Ils ont également eu des difficultés à identifier avec précision les intervenants rencontrés, le moment de ces rencontres et leur fréquence exacte. Il aurait été judicieux de compléter ces entretiens avec un questionnaire comprenant des items sur le soutien social, par exemple.

4.3. Implications futures

La première perspective qui nous semble particulièrement intéressante est celle de mener des études longitudinales sur le sujet, car elles permettent de s'intéresser au « *changement ou à la stabilité d'un phénomène* » (Forgues & Vandangeon-Derumez, 1999). En effet, le processus de sortie de la trajectoire délinquante fait l'objet de divergences quant à sa temporalité. Il serait donc pertinent de conduire une recherche sur plusieurs années afin d'identifier et de saisir les évolutions du désistement, puis de comparer les bienfaits des interventions ainsi que l'aide reçue à long terme. De plus, les participants pourraient être distingués selon les phases de désistement dans lesquelles ils se trouvent, en tenant compte des critères définis dans la littérature (primaire, secondaire, tertiaire).

Par ailleurs, l'expansion de l'échantillon pourrait offrir une opportunité d'enrichissement à plusieurs niveaux. Intégrer des femmes, des individus n'ayant pas été soumis à une peine d'emprisonnement, voire des mineurs, pourrait apporter des avantages significatifs, en permettant des études comparatives. Dans cette perspective, il serait également judicieux de segmenter les résultats en fonction des catégories d'infractions commises, afin de mieux comprendre le processus de désistement de manière approfondie, ainsi que les enjeux liés.

5. Conclusion

Cette étude nous a offert un premier aperçu des facteurs relationnels nécessaires dans le cadre des interventions formelles et informelles pour le processus de désistement assisté de la délinquance, d'hommes ayant été incarcérés.

Nos résultats ont largement démontré que les acteurs formels et informels (structurés et non structurés) peuvent jouer un rôle considérablement équivalent dans la sortie de la trajectoire délinquante d'un individu. Notamment en offrant des soutiens instrumentaux, émotionnels et informatifs (Mercier, 2023). Cependant, il est impératif que les interventions répondent à des critères spécifiques intimement liés. Les facteurs relationnels sont cruciaux dans le processus de désistement assisté car ils influent directement sur la qualité et l'efficacité des interventions qui viennent compléter l'agentivité d'un individu. Les relations établies entre les intervenants et les justiciables peuvent alors avoir un impact significatif sur leur motivation à changer ainsi que sur leur capacité à maintenir des comportements non délinquants.

La durée de l'intervention joue un rôle crucial dans le processus de désistement. Une intervention plus longue est généralement considérée comme plus favorable, tant dans les contextes formels qu'informels. Il a été observé que l'accompagnement doit être continu pour être efficace. Bien que certains acteurs formels rencontrés en prison, tels que les bénévoles, les professeurs ou les visiteurs de prison, puissent ne pas offrir des interventions de longue durée, les dimensions relationnelles telles que la fréquence et la qualité perçue de l'interaction semble compenser ce déficit temporel.

A l'instar de la durée, la fréquence des interventions apparaît comme importante dans la constitution d'une alliance thérapeutique qualitative en contexte formel ainsi que dans la démonstration de soutien

en contexte informel. Des aides périodiques témoignent d'un investissement nécessaire pour les personnes accompagnées.

Cependant, la quantité des interventions et des intervenants ne semble pas jouer un rôle significatif dans la dimension relationnelle du processus de désistement assisté. Bien que les acteurs formels et informels se complètent les uns les autres en offrant des formes d'aide distinctes pour les participants, un grand nombre d'interventions n'a pas été mentionné comme étant plus bénéfique. De même, en ce qui concerne le réseau social informel, la qualité semble être privilégiée par rapport à la quantité. Néanmoins, en contexte de réintégration communautaire, dans la phase tertiaire en autres, l'implication auprès d'une communauté nombreuse semble être bénéfique.

La qualité perçue des relations se présente, quant à elle, comme un facteur prédominant dans le désistement assisté.

Malheureusement, il n'existe pas encore de manuel du parfait accompagnateur, et chacun dispose de facteurs individuels pouvant influencer les relations dans un sens ou dans un autre. Néanmoins, en identifiant et en analysant les dimensions relationnelles qui apportent une aide au détenu, nous pouvons mieux comprendre quelles sont les dynamiques interpersonnelles bénéfiques et ainsi concevoir des interventions plus efficaces. Cela permet également d'orienter les ressources vers les aspects les plus bénéfiques du processus de désistement, en mettant l'accent sur les relations et ses composantes qui favorisent le soutien et l'engagement positif du détenu dans son cheminement vers la réintégration sociale.

Notre étude met en avant que chaque dimension - quantité, qualité, durée et fréquence - offrent un aspect spécifique de l'interaction entre l'intervenant et le justiciable, et ensemble, elles contribuent à déterminer l'efficacité globale de l'intervention dans le processus de désistement assisté.

Enfin, relevons que dans la plupart des cas, les interventions formelles en milieu carcéral se sont révélées être largement insuffisantes. Bien qu'elles satisfassent généralement aux critères de fréquence, de durée et de quantité nécessaires, l'aspect qualitatif des intervenants fait défaut, ce qui a un impact négatif sur le processus de désistement. Une question subsiste alors : « *L'incarcération est-elle un temps pour punir ou un temps pour aider ?* » (Carcedo et al., 2011, p.920 : traduction libre).

6. BIBLIOGRAPHIE

Ackerman, S. J., & Hilsenroth, M. J. (2003). A review of therapist characteristics and techniques positively impacting the therapeutic alliance. *Clinical psychology review*, 23(1), 1–33. [https://doi.org/10.1016/s0272-7358\(02\)00146-0](https://doi.org/10.1016/s0272-7358(02)00146-0)

Article 9, Loi du 29 juin 1964 concernant la suspension, le sursis et la probation modifiée par la loi du 10 février 1994 et par la loi du 22 mars 1999

Aubin-Auger, I., Mercier, A., Baumann, L., Lehr-Drylewicz, A. M., Imbert, P., & Letrilliart, L. (2008). Introduction à la recherche qualitative. *Exercer*, 84(19), 142-5. http://www.bichat-larib.com/publications.documents/3446_2008_introduction__RQ__Exercer.pdf

Barlatier, P. (2018). Chapitre 7. Les études de cas. Dans : Françoise Chevalier éd., *Les méthodes de recherche du DBA* (pp. 126-139). Caen: EMS Editions. <https://doi.org/10.3917/ems.cheva.2018.01.0126>

Barry, M. (2013). Desistance by design : Offenders' reflections on criminal justice theory, policy and practice. *European Journal of Probation*, 5(2), 47-65. doi : 10.1177/206622031300500204.

Barry, M. (2020). Au-delà de l'individualisation des processus de désistement : le rôle des politiques et pratiques sociales dans la réduction de la délinquance des jeunes. *Criminologie*, 53(1), 151-169. <https://doi.org/10.7202/1070505ar>

Becker, H. (1985). Les entrepreneurs de morale. Dans : H. Becker, *Outsiders : Études de sociologie de la déviance* (pp. 171-188). Paris : Éditions Métailié. <https://link.springer.com/content/pdf/10.1023/A%3A1022499504945.pdf>

Bruchon-Schweitzer, M., Rasclé, N., Gélie, F., Fortier, C., Sifakis, Y., & Constant, A. (2003). Le questionnaire de soutien social de Sarason (SSQ6): Une adaptation française [The Sarason's Social Support Questionnaire (SSQ6): A French adaptation]. *Psychologie Française*, 48(3), 41–53.

Braun, V., & Clarke, V. (2013). *Successful qualitative research: A practical guide for beginners*. SAGE.

Bushway, S. D., Piquero, A., Mazerolle, P., Broidy, L. et Cauffman, E. (2001). An empirical framework for studying desistance as a process. *Criminology*, 39, 491-515. 10.1111/j.1745-9125.2001.tb00931.x

Carcedo, R., Perlman, D., Begona Orgaz, M., Lopez, F., Fernandez-Rouco, N. & Faldowski, R. (2011) Heterosexual Romantic Relationships Inside of Prison: Partner Status as Predictor of Loneliness, Sexual Satisfaction, and Quality of Life. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 55(6), 898-924. doi:10.1177/0306624X10373593

Caratini, S. (2004). *Les non-dits de l'anthropologie*. Presses Universitaires de France - PUF.

Cario, R. (2010) *Justice restaurative, principes et promesses*, Paris : L'Harmattan, Sciences Criminelles.

- Castonguay, L. G., Constantino, M. J., & Holtforth, M. G. (2006b). The working alliance : Where are we and where should we go ? *Psychotherapy*, 43(3), 271-279. <https://doi.org/10.1037/0033-3204.43.3.271>
- Cobb, S. (1976). Social support as a moderator of life stress. *Psychosomatic Medicine*, 38(5), 300–314. <https://doi.org/10.1097/00006842-197609000-00003>
- Colman, C., & Laenen, F. V. (2012). “Recovery Came First” : Desistance versus Recovery in the Criminal Careers of Drug-Using Offenders. *The Scientific World Journal/TheScientificWorldjournal*, 2012, 1-9. <https://doi.org/10.1100/2012/657671>
- Corneille, S. & Devillers, B. (2017). Quand le *Good Lives Model* rencontre les travailleurs psychosociaux : une invitation à un changement de posture professionnelle. *Service social*, 63(1), 12–28. <https://doi.org/10.7202/1040027ar>
- Cullen, F. (2005). The twelve people who saved rehabilitation : How the science of criminology made a difference. *Criminology*, 43(1), 1-42. <https://doi.org/10.1111/j.0011-1348.2005.00001.x>
- David, A. (2005), « Des rapports entre généralisation et actionnabilité : le statut des connaissances dans les études de cas », *Revue Sciences de Gestion*, 39, 139-166.
- Delannoy, D., Telle, E., Robert, L., Strzoda, I. & Pham, T.H. (2018). Dynamic factors and desistance among sex offenders : impact on reintegration in the society. 15th International Conference of the International Association for the Treatment of Sexual Offenders (IATSO), 28-31 August, Vilnius, Lithuania.
- Dermine, P., Dermine, T., Hanseeuw, L., Heymans, J., Prosemans, S. & Hanard, A. (2018). Nos prisons, un danger pour chacun de nous [rapport]. <https://www.v-g-v.be/fr/publications/rapports/nos-prisons-un-danger-pour-chacun-de-nous>
- Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques Psychologiques*, 10(1), 79-86. <https://doi.org/10.1016/j.prps.2004.01.004>
- F.-Dufour, I., & Brassard, R. (2014). The convert, the remorseful and the rescued: Three different processes of desistance from crime. *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, 47(3), 313-335. <https://doi.org/10.1177/0004865814523972>
- F.-Dufour, I. (2015). Le désistement assisté ? Les interventions des agents de probation telles que perçues par des sursitaires qui se sont désistés du crime. *Criminologie*, 48(2), 265-288. <https://doi.org/10.7202/1033846ar>
- F.-Dufour, I., Brassard, R. & Martel, J. (2016). Quand « criminel un jour » ne rime pas avec « criminel toujours » : le désistement du crime de contrevenants québécois. *Revue de psychoéducation*, 45(2), 371–404. <https://doi.org/10.7202/1039054ar>
- F.-Dufour, I., Villeneuve, M., & Perron, C. (2018). Les interventions informelles de désistement assisté : une étude de la portée. *Canadian Journal Of Criminology And Criminal Justice*, 60(2), 206-240. <https://doi.org/10.3138/cjccj.2017-0026.r1>

- F.-Dufour, I., Aucoin, B., Marcotte, J. & Fortin, M.-C. (2021). Les récits de vie des jeunes adultes qui ont commis des délits : entre persistance et désistement du crime. *Nouvelles pratiques sociales*, 32(2), 194–213. <https://doi.org/10.7202/1085519ar>
- Farrall, S. (2002). Rethinking what works with offenders : Probation, social context and desistance from crime, Willan, Cullompton, ISBN 1-903240-95-6. *Current Issues in Criminal Justice*, 16(1), 119–121. <https://doi.org/10.1080/10345329.2004.12036311>
- Farrall, S. (2003). J' Accuse: Probation Evaluation-Research Epistemologies: Part One: The Critique. *Criminal Justice*, 3(2), 161-179. <https://doi.org/10.1177/1466802503003002002>
- Farrall, S., Bottoms, A., & Shapland, J. (2010). Social structures and desistance from crime. *European Journal Of Criminology*, 7(6), 546-570. <https://doi.org/10.1177/1477370810376574>
- Farrall, S. (2016). Understanding desistance in an assisted context. Key findings from tracking progress on probation. Dans J. Shapland, S. Farrall et A. Bottoms (dir.), *Global perspectives on desistance : Reviewing what we know and looking to the future* (p. 187-203). Londres, Royaume-Uni : Routledge.
- Forgues, B., & Vandangeon-Derumez, I. (1999). Analyses longitudinales. *Méthodes de recherche en management*, 422-448.
- Frenette, E. (1999). *Estimation de la dimensionalité de l'échelle de désirabilité sociale de Paulhus*. [Mémoire]. Trois-Rivières, Université du Québec. <https://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/3375/>
- Gelso, C. J., & Carter, J. A. (1994). Components of the psychotherapy relationship : Their interaction and unfolding during treatment. *Journal Of Counseling Psychology*, 41(3), 296-306. <https://doi.org/10.1037/0022-0167.41.3.296>
- Gendreau, P., Cullen, F. T., Goggin, C., General, C. M. O. T. S., & Canada, C. S. G. (1999). *The Effects of Prison Sentences on Recidivism*.
- Giordano, P. C., Cernkovich, S. A., & Rudolph, J. L. (2002). Gender, crime, and desistance: Toward a theory of cognitive transformation. *American Journal of Sociology*, 107(4), 990–1064. <https://doi.org/10.1086/343193>
- Glowacz, F. (2020). Récits de désistance de jeunes radicalisés et impliqués dans des activités de groupes terroristes. *Criminologie*, 53(1), 281–304. <https://doi.org/10.7202/1070510ar>
- Goldstein, A. P. (1973). *Training parents as therapists: A training manual*. Oregon: Oregon Research Institute.
- Gottfredson, M., & Hirschi, T. (1990). *A general theory of crime*. Stanford, CA: Stanford University Press.
- Healy, D. (2012). *The dynamics of desistance : Charting pathways through change*. New York, NY : Routledge. Healy, D. (2010b). *The Dynamics of Desistance : Charting Pathways Through Change*. <http://ci.nii.ac.jp/ncid/BB07152788>

- Henneguelle, A., & Monnery, B. (2017). Prison, peines alternatives et récidive. *Revue Française D'économie/Revue Française D'économie*, Vol. XXXII(1), 169-207. <https://doi.org/10.3917/rfe.171.0169>
- Hunter, B., & Farrall, S. (2017b). Emotions, Future Selves and the Process of Desistance. *British Journal Of Criminology*, 58(2), 291-308. <https://doi.org/10.1093/bjc/azx017>
- Imbert, G. (2010). L'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche En Soins Infirmiers*, N° 102(3), 23-34. <https://doi.org/10.3917/rsi.102.0023>
- Jaquier, V., & Vuille, J. (2017). *Les femmes et la question criminelle : Délits commis, expériences de victimisation et professions judiciaires*. Questions de genre. <https://doi.org/10.33058/seismo.20720>
- Judd, P., & Lewis, S. (2015). Working against the odds : How probation practitioners can support desistance in young adult offenders. *European Journal Of Probation*, 7(1), 58-75. <https://doi.org/10.1177/2066220315575672>
- King, S. (2013). Assisted desistance and experiences of probation supervision. *Probation Journal*, 60(2), 136-151. <https://doi.org/10.1177/0264550513478320>
- Lambelet, D., & Ros, J. (2021). Travail interactionnel et dynamique de la confiance dans l'entretien de suivi probatoire. *Sciences et Actions Sociales*, N° 14(1), 122-138. <https://doi.org/10.3917/sas.014.0122>
- Laub, J. H., & Sampson, R. J. (1993). Turning points in the life course: Why change matters to the study of crime. *Criminology*, 31(3), 301-325. <https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.1993.tb01132.x>
- Laub, J. H., & Sampson, R. J. (2001). Understanding Desistance from Crime. *Crime And Justice*, 28, 1-69. <https://doi.org/10.1086/652208>
- Laub, J. H. et Sampson, R. J. (2003). Shared beginnings, divergent lives. Delinquent boys to age 70. Cambridge, MA : Harvard University Press.
- LeBel, T. P., Richie, M., & Maruna, S. (2015). Helping Others as a Response to Reconcile a Criminal Past: The Role of the Wounded Healer in Prisoner Reentry Programs. *Criminal Justice and Behavior*, 42(1), 108-120. <https://doi.org/10.1177/0093854814550029>
- Loeffler, C., & Nagin, D. S. (2022). The Impact of Incarceration on Recidivism. *Annual Review Of Criminology*, 5(1), 133-152. <https://doi.org/10.1146/annurev-criminol-030920-112506>
- Magrouti, F. O. (2007). L'espace-temps carcéral. *Espace Populations Sociétés*, 2007/2-3, 371-383. <https://doi.org/10.4000/eps.2246>
- Martineau, S. (2007). L'éthique en recherche qualitative : quelques pistes de réflexion. Actes du Colloque de l'Association pour la Recherche Qualitative (ARQ), Recherche qualitative en sciences humaines et sociales : les questions de l'heure. Hors s.rie no. 5, F. Guillemette et C. Baribeau, (.ds), p. 70-81.

- Maruna, S. (2001). Making good : How ex-convicts reform and rebuild their lives. Dans *American Psychological Association eBooks*. <https://doi.org/10.1037/10430-000>
- Maruna, S. (2015). Qualitative research, theory development, and evidencebased corrections : Can success stories be “evidence” ? Dans J. Miller et W. R. Palacios (dir.), *Advances in criminological theory* (p. 311-337). New York, NY : Routledge.
- Maruna, S. (2020). De la réhabilitation au désistement assisté : transcender le modèle médical. *Criminologie*, 53(1), 19-39. <https://doi.org/10.7202/1070500ar>
- Maruna, S., & Farrall, S. (2004). Desistance from Crime : A Theoretical Reformulation. Dans *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie. Sonderheft* (p. 171-194). https://doi.org/10.1007/978-3-322-80474-7_7
- Maruna, S., Immarigeon, R. et LeBel, T. P. (2004). Ex-offender reintegration : Theory and practice. Dans S. Maruna et R. Immarigeon (dir.), *After crime and punishment : Pathways to offender*
- McCulloch, T. (2005). Probation, social context and desistance : Retracing the relationship. *Probation Journal*, 52(1), 8-22. <https://doi.org/10.1177/0264550505050623>
- McLean, K. C. (2008). The Emergence of Narrative Identity. *Social And Personality Psychology Compass*, 2(4), 1685-1702. <https://doi.org/10.1111/j.1751-9004.2008.00124.x>
- McNeill, F. (2006). A desistance paradigm for offender management. *Criminology & Criminal Justice*, 6(1), 39-62. <https://doi.org/10.1177/1748895806060666>
- McNeill, F. (2016). The collateral consequences of risk. Dans C. Trotter, G. McIvor et F. McNeill (dir.), *Beyond the risk paradigm in criminal justice* (p. 143-157). Londres, Royaume-Uni : Palgrave.
- McNeill, F., Farrall, S., Lightowler C., & Maruna, S. (2012). How and why people stop offending: Discovering desistance. Other. Institute for Research and Innovation in Social Services. <https://eprints.gla.ac.uk/79860/1/79860.pdf>
- Mediante - *Service de médiation entre auteurs et victimes d'infraction*. (s.d.). <https://www.mediante.be/mediante.php>
- Mercier, Philippe (2023). *Comment le réseau social informel peut faciliter ou non le désistement du crime et la (ré)intégration sociocommunautaire des québécois judiciairisés âgés de 18 à 35 ans ayant vécu une situation d'itinérance ?* [Mémoire]. Trois-Rivières, Université du Québec. <https://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/11206/1/eprint11206.pdf>
- Mizel, M. L., & Abrams, L. S. (2019). Practically Emotional : Young Men's Perspectives on What Works in Reentry Programs. *Journal Of Social Service Research*, 46(5), 658-670. <https://doi.org/10.1080/01488376.2019.1617225>
- Ouellet, F., & Dubois, M. (2020). Carrière criminelle lucrative et désistement assisté. *Criminologie (Montreal)*, 53(1), 73-103. <https://doi.org/10.7202/1070502ar>

- Panuccio, E. A., Christian, J., Martinez, D. J., & Sullivan, M. L. (2012). Social Support, Motivation, and the Process of Juvenile Reentry : An Exploratory Analysis of Desistance. *Journal Of Offender Rehabilitation*, 51(3), 135-160. <https://doi.org/10.1080/10509674.2011.618527>
- Paoletti, G. (2004). La théorie durkheimienne du lien social à l'épreuve de l'éducation morale. *Revue Européenne des Sciences Sociales*, XLII-129, 275-288. <https://doi.org/10.4000/ress.426>
- Piquero, A. R. (2004). Somewhere between persistence and desistance : the intermittency of criminal careers. Dans *After crime and punishment. Pathways to offender reintegration*, s. la dir. de Shadd Maruna et Russ Immarigeon. 102-125. Cullompton : Willan Publishing.
- Preston, D. L. (2001). Addressing treatment resistance in corrections. Dans L.L. Motiuk, & R. C. Serin (eds.), *Compendium 2000 on Effective Corrections (I, 47-55)*. Ottawa : Correctional Service of Canada.
- Ricciardelli, R. (2018). Parolee perceptions of case management practices during reintegration. *Victims & Offenders*, 13(6), 777–797. <https://doi.org/10.1080/15564886.2018.1476997>
- Rodermond, E., Kruttschnitt, C., Slotboom, A.-M., & Bijleveld, C. C. (2015). Female desistance: A review of the literature. *European Journal of Criminology*, 13(1), 3-28. <https://doi.org/10.1177/1477370815597251>
- Service public federal Justice*. (s. d.). <https://justice.belgium.be/fr>
- Shapland, J., Farrall, S., & Bottoms, A. (2016). *Global Perspectives on Desistance : Reviewing what we know and looking to the future*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315724423>
- Slesnick, N., Zhang, J. et Yilmazer, T. (2018). Employment and Other Income Sources Among Homeless Youth. *The Journal of Primary Prevention*, 39(3), 247-262. <https://doi.org/10.1007/s10935-018-0511-1>
- Smith, J. A., Flowers, P., & Larkin, M. (2012). *Interpretative Phenomenological analysis : Theory, Method and Research*. London : Sage. *Qualitative Research in Psychology*, 6(4), 346–347. <https://doi.org/10.1080/14780880903340091>
- Stake, R. E. (1994). Case studies. Dans N. K. Denzin & Y. S. Lincoln (Eds.), *Handbook of qualitative research* (pp. 236–247). Sage Publications, Inc.
- Sunderland, K, Mishkin, W, Peer Leadership Group, Mental Health Commission of Canada. (2013). Guidelines for the Practice and Training of Peer Support. Calgary, AB: Mental Health Commission of Canada. <https://www.mentalhealthcommission.ca/wpcontent/uploads/2021/09/Guidelines-for-the-Practice-and-Training-of-Peer-Support.pdf>
- Tournois, J., Mesnil, F., & Kop, J. (2000). Autoduperie et hétéroduperie : Un instrument de mesure de la désirabilité sociale. *European Review of Applied Psychology-revue Européenne De Psychologie Appliquée*, 50, 219-233.

Tremblay R. E. (2010). Developmental origins of disruptive behaviour problems: the 'original sin' hypothesis, epigenetics and their consequences for prevention. *Journal of child psychology and psychiatry, and allied disciplines*, 51(4), 341–367. <https://doi.org/10.1111/j.1469-7610.2010.02211.x>

Villeneuve, M., F-Dufour, I., & Turcotte, D. (2020). Désistement assisté : vecteur d'intégration sociocommunautaire pour des adolescents engagés dans une délinquance grave ou persistante. *Criminologie*, 53(1), 225-252. <https://doi.org/10.7202/1070508ar>

Ward, T., & Brown, M. (2004b). The good lives model and conceptual issues in offender rehabilitation. *Psychology, Crime & Law/Psychology, Crime And Law*, 10(3), 243-257. <https://doi.org/10.1080/10683160410001662744>

Weaver, B. (2015). *Offending and Desistance : The importance of social relations*. Routledge

Wilson, D. B., Bouffard, L. A., & MacKenzie, D. L. (2015). A quantitative review of structured, group-oriented, cognitive-behavioral programs for offenders: Examining the role of program integrity in reducing recidivism. *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 83(2), 208–220. <https://doi.org/10.1037/a0038652>

Woo, Y., Stohr, M. K., Hemmens, C., Lutze, F., Hamilton, Z., & Yoon, O. (2015). An empirical test of the social support paradigm on male inmate society. *International Journal Of Comparative And Applied Criminal Justice*, 40(2), 145-169. <https://doi.org/10.1080/01924036.2015.1089518>

Yin, R.K. (2003), Case Study Research Design and Methods (3th ed.). *Canadian Journal of Program Evaluation*, 30(1), 108–110. <https://doi.org/10.3138/cjpe.30.1.108>

7. ANNEXES

Annexe n°1 – Flyer de recrutement



 **LIÈGE université**
Droit, Science Politique & Criminologie

Recherche participants !

Qui suis-je ?

Bonjour à toutes et tous, étudiante en Master de Criminologie, à l'Université de Liège, je réalise un travail de fin d'études sur le processus de sortie de la délinquance, avec une aide (professionnels, entourage, animal de compagnie...)

Objectif de l'étude

L'objectif de cette recherche est de décrire l'expérience de justiciables étant sortis de la délinquance, décrire ce qui les a aidé, ou non. Un entretien (visio ou présentiel) confidentiel, d'1h environ, sera réalisé avec le participant.



Qui peut participer ?

- Hommes ou femmes de minimum 18 ans
- Avoir commis au moins un acte délictueux ou criminel
- Que cet acte ait fait l'objet d'une condamnation à une peine privative de liberté
- Ne pas avoir récidivé depuis sa sortie



Comment participer ?

Si vous répondez aux critères ou connaissez quelqu'un qui serait intéressé, n'hésitez pas à me contacter par mail

 ines.djagoue-dufee@student.uliege.be

Annexe n°2 – Courriel à l'attention des ASBL

Madame, Monsieur,

Étudiante en Master de Criminologie, à l'Université de Liège, je réalise un mémoire sur le désistement assisté. L'objectif de cette recherche est de décrire **l'expérience de justiciables étant sortis de la délinquance avec l'assistance (ou non) d'intervenants formels et informels** (psychologues, bénévoles, AJ, famille...). Je cherche à comprendre le rôle et les critères déterminants de ces différentes interventions. Plus précisément, je souhaite examiner le facteur relationnel et ses dimensions de durée, fréquence, quantité et qualité perçue de la relation.

Les résultats pourraient aider à déterminer les accompagnements nécessaires pour sortir de la délinquance, ainsi que les critères associés.

Afin d'entendre leurs expériences, je souhaiterais pouvoir réaliser un entretien, avec des justiciables. Je recherche donc des participants (homme ou femme), ayant été condamnés à une peine privative de liberté, actuellement en voie de désistement, sous surveillance électronique ou en libération conditionnelle (même s'il n'est pas possible de s'assurer à 100% de leurs intentions, bien sûr), ou éventuellement un ancien justiciable s'étant a priori désisté.

L'entretien devra être réalisé par visio ou en présentiel, selon leurs disponibilités.

Si vous pouvez diffuser l'information, cela me serait d'une grande aide. Je vous joins mon flyer.

Respectueusement.
Ines Djagoué-Dufée

Annexe n°3 – Guide d'entretien

1. Caractéristiques personnelles

- Sexe :
- Age : « *Quel âge avez-vous ?* »
- Nationalité : « *Quelle est votre nationalité ?* »
- Statut conjugal et situation familiale : « *Avez-vous un/une conjoint(e) ? Des enfants ? Des frères et soeurs ? Des membres de la famille proche ou éloignée que vous côtoyez ? Si oui, combien ?* »
- Profession : « *Avez-vous une profession ? Si oui, laquelle ?* »
- Statut socio-économique : « *Comment décririez-vous votre statut socio-économique ?* »
- Condamnation : « *En quelle année avez-vous été condamné ?* »
- Contexte de la peine : « *Quelle a été votre peine (durée, conditions de probation...) ? Décrivez-moi, en quelques mots, le contexte de votre peine.* »
- Ressenti de la peine : « *Comment avez-vous vécu votre peine de manière générale ? (Ressenti, aide reçue, encadrement) Vous-a-t-on proposé des formations, cours, aide psychologique ?* »

2. Contexte formel

- Interventions en contexte formel : « *Quels intervenants/professionnels avez-vous rencontré pendant et après votre incarcération ? Simplement les lister dans le but de se les remémorer.* » (Exemples si besoin : Assistant de justice, personnels de santé, assistante sociale, personnels pénitentiaires, avocats, policiers...)

**Une ligne du temps a été réalisée avec les participants à ce moment-là, l'idée est qu'en visualisant et rédigeant la ligne il leur sera plus facile de se souvenir des différentes interventions et surtout le moment où elles ont eu lieu. **

- Interventions aidantes dans le processus de désistement : « *Quels sont ceux qui vous ont soutenu, aidé ?* »
 - « *Qui ?* »
 - « *Quand les avez-vous rencontrés ?* »
 - « *A quelle fréquence ?* »
 - « *Pendant combien de temps ?* »
 - « *Comment vous ont-ils aidé ?* »
 - « *Quelles étaient leur qualité ?* »

- Interventions non-aidantes dans le processus de désistement : « *Au contraire, quels sont ceux qui ne vous ont pas soutenu, aidé ?* »
 - « *Qui ?* »
 - « *Quand les avez-vous rencontrés ?* »
 - « *A quelle fréquence les avez-vous côtoyés ?* »
 - « *Pendant combien de temps ?* »
 - « *En quoi ne vous ont-ils pas aidé ?* »
 - « *Décrire les paroles, attitudes, qui vous permettent de déduire cela.* »

3. Contexte informel

- Interventions informelles aidantes dans le processus de désistement : « *Quelles personnes de vos entourages vous ont soutenu, aidé ?* » (Exemples si besoin : Famille proche ou éloignée, amis, camarades, animaux de compagnie, aumôniers, bénévoles...)
 - « *Qui ?* »
 - « *Quand les avez-vous rencontrés ?* »
 - « *A quelle fréquence ?* »
 - « *Pendant combien de temps ?* »
 - « *Comment vous ont-ils aidé ?* »
 - « *Quelles étaient leur qualité ?* »
- Interventions informelles non-aidantes dans le processus de désistement : « *Au contraire, quelles sont celles qui ne vous ont pas soutenu, aidé ?* »
 - « *Qui ?* »
 - « *Quand les avez-vous rencontrés ?* »
 - « *A quelle fréquence ?* »
 - « *Pendant combien de temps ?* »
 - « *En quoi ne vous ont-ils pas aidé ?* »
 - « *Décrire les paroles, attitudes, qui vous permettent de déduire cela.* »

Annexe n°4 – Tableau récapitulatifs ligne du temps

Participants	Contexte formel	Contexte informel non structuré	Contexte informel structuré	Motivations
1	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 avocate : fuite du regard, jugement/ le temps du procès/ 3x - Maison d'arrêt : pas d'activité <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - SPS A : relations positives : écoute, confiance, non jugement / 1x/15 jours - Psychiatres : relations négatives : jugement / 1x / semaine pendant 2 mois puis 2 x/ mois - Perso pénit : respect + confiance mutuel <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de justice : relations positives ++ : soutien émotionnel + informationnel, disponibilité, écoute / 1x/mois - Criminologue : soutien émotionnel, écoute active : 2 x/mois 	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rupture des liens avec la famille et amis <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 visiteuse de prison : soutien émotionnel, connaissances, seules visites, gentillesse, intéressée : 1x/mois - 1 aumônier : soutien émotionnel, écoute, aide croyances - 2-3 relations amicales pour s'occuper <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Famille absente : jugement ++ - 1 colocataire : soutien moral + instrumental (trajets voiture) - Jeux vidéos - Nouveau rôle : bénévolat dépannage scooter 		<ul style="list-style-type: none"> - Age : santé qui baisse, regrets
2	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 psychologue : bienveillance, douceur, non-jugement/ 1 x/3 semaines pendant 8 mois <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de justice : relations positives ++ : soutien émotionnel, écoute active : 1x / 3 mois - Besoin d'un cadre = aide 	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 soeur : visites, soutien moral et financier/8 mois/1 x/ semaine - 1 fille : visites/8 mois/ 1 x/2 semaines en moyenne - 3 amis : visites/8 mois/dès que possible <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Guitare : comble solitude <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relations familiales : soutien continu - Relations amicales : soutien continu - Nouveau rôle : bénévolat restau du coeur + hébergement gens dans le besoin 	<p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Psychologue : relation positive +, continuité suivi en prison/ 1x/ semaine pendant 4 mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté individuelle de changement, prise de conscience

3	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience positives avec le personnel judiciaire : compétences pro, écoutes - Maison d'arrêt : absence d'aide, livrer à lui-même <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - SPS B : relations positives, encourageantes : ponctualité, écoute, bienveillance, non-jugement, franchise => honnêteté de la part du participant - Psy : 1x/15 jours (voir +), appels très souvent : discours honnête - SPS A : jugement ++ « ça se voit directement », regards - Perso pénit : respect mutuel - Perso pénit : jalousie <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de justice : relations positives ++ : soutien émotionnel + informationnel, disponibilité, écoute, réactivité - Besoin d'un cadre = aide 	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4-5 relations amicales et familiales intra-muros : soutien moral - 2 frères également incarcérés - 1 petite amie : visite, soutien moral/4 mois/1 à 2 x/ semaine : rattachement à l'extérieur <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professeurs bénévoles : gentille, pédagogue, - Professeur de théâtre bénévole : respect, gentillesse, non-jugement / 1x/ 2 semaines pendant 1 an <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt mauvaises fréquentations passées 	<p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Psychologue : relation positive ++, liberté de parole, écoute active, travail sur les forces / 1x/ 2 semaines, puis selon besoin 	<ul style="list-style-type: none"> - Age : plus de temps à perdre, prise de conscience
4	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maison d'arrêt : absence d'aide : travail à faire plus tôt <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - SPS B : relations positives, encourageantes : humanité, écoute, mise à l'aise, respect de la parole / 1x/ 15 jours - SPS D : relations négatives, mouvements de groupes, manque de soutien : manque de liberté d'expression = frustration / 1x / 15 jours <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de justice : relations positives : honnêteté / 1x / mois 	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 parents : visites, soutien moral, "du début à la fin"/3 à 4 x/mois : permet 1 évasion <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professeur de théâtre bénévole : respect, gentillesse, non-jugement / 1x/ 2 semaines pendant 2 ans et demi <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt mauvaises fréquentations passées 	<p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Justice restauratrice : important dans le changement : introspection, remise en question / 3 rencontres 	<ul style="list-style-type: none"> - Temps qui passe = prise de conscience, pas envie de mourir en prison

5	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maison d'arrêt : absence d'aide <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - SPS B : relations positives : disponible « dès que je voulais » 1 à 2 x / 15 jours <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Psychologue : soutien important, écoute, implication, travail en profondeur, pouvoir d'action 	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 marraine : visites, soutien moral et financier/1 an/6x/ mois en moyenne - 2 parents : visites, soutien moral : 1 an/souvent <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Professeurs bénévoles : transfert souvenirs grand mère <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 compagne : soutien émotionnelle, pouvoir d'action - Nouveau rôle : bénévolat association dépendances : bon exemple - Arrêt mauvaises fréquentations passées 		
6	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Policiers : expérience négative, perquisition traumatisante, prise de conscience - Maison d'arrêt : absence d'aide <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - SPS B : relations positives : honnêtes, temps pour faire les choses : 1x / 3 semaines pendant 6 mois - SPS D : psychologue indisponible, se désiste, manque de communication, manque de fiabilité + + - Preso pénit : majorité = relations négatives, jalousie - Exceptions : respect mutuel, estime de l'autre, connaissances <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de justice : relations positives ++ : soutien émotionnel + informationnel, disponibilité, écoute, réactivité / 1x/ mois pendant des années, maintenant moins 	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8-9 relations amicales intra-muros : « copains de galères » = soutien moral - Rupture des liens avec la famille durant la DP <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visiteuse de prison : soutien émotionnel + informationnel : emphatique, non-jugeante - Professeurs bénévoles : gentillesse, redonné goût à l'humain, tolérance, empathie, soutien moral, connaissances / vu 3/4 x avant transfert prison <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouveau rôle : intervention universités - 1 compagne : soutien émotionnelle, pouvoir d'action - 1 enfant : responsabilité, maintien trajectoire - Arrêt mauvaises fréquentations passées 	<p>Maison de peine + sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Psychologue : relation positive ++, intervenue pour combler lacunes SPS : écoute, empathie, pouvoir d'action / En prison 1x/2 semaines puis quand souhaité => environ 1x/ mois, depuis des années 	<ul style="list-style-type: none"> - Introspection, remise en question, lectures

7	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 juge : fuite du regard, déshumanisation/ procès/ 1 x - Maison d'arrêt : absence d'aide <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - SPS C : relations positives : écoute, honnêteté - SPS A : relations négatives : aucun soutien, jugement, non respect - SPS D : jugement / pendant 9 mois - Perso pénit EPI B : respect + confiance mutuel - Direction EPI B : discussion, honnêteté, recherche solution - Perso pénit EPI A : humiliant, non respect, jugeant <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de justice : relations positives ++ : soutien émotionnel, disponibilité, écoute, réactivité / 1x/mois - Psychologue : compétente, écoute active / 1x/mois 	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 compagne : visites, soutien moral/toute la DP/2 x/ semaine - Famille : soutien financier <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compagne tjrs aussi présente - Rupture des liens très difficile pendant le COVID <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compagne depuis 14 ans + enfants : soutien émotionnel + instrumental (logement) - 1 voisin : aide pour trouver du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Aide pas suffisante, il faut une envie de changer - Age : moins impulsif, plus réfléchi = changements comportementaux, maturité
8	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expérience positives avec le personnel judiciaire : écoute, considéré comme un humaine - Maison d'arrêt : absence d'aide <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - SPS : aune aide « ils m'ont que enfoncé » - Manque de soutien : pas de volonté de comprendre le passage à l'acte, seulement jugement - Perso pénit : respect mutuel si compétent - Preso pénit : majorité = relations négatives, jugement, humiliant <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de justice et psy : relations positives : soutien émotionnel, discussions constructives, aide canalisation 	<p>Temps de l'enquête/détention préventive + Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun soutien familial - Amis : 2-3 visites mais pas suffisant - Retrait social <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amis : soutien instrumental (logement + argent) : - Arrêt mauvaises fréquentations passées 	<ul style="list-style-type: none"> - Volonté individuelle prime : « avant tout il faut le vouloir soi-même » - Si je n'arrive pas à résoudre mes problèmes, personne pourra

9	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - SPS B + C : aide réduite, travail prévaut sur qualités => ponctualité, écoute : 1x / 15 jours <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'un soutien informel pour démarches - Psychiatre : par obligation : relations négatives, jugement 	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2-3 relations amicales intra-muros : soutien moral, divertissement - Aucun soutien familial (depuis enfance) <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 aumônier : soutien émotionnel, connaissances, prêt livres <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 amis : soutien instrumental (hébergement), émotionnel, informationnel (aide à trouver du travail) : durant 3 mois : confiance ++ - Colocation avec étudiants : effets positifs, vie sociale - Arrêt mauvaises fréquentations passées 	<p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion narcotiques anonymes : maintenance, non-jugement / 3x/mois environ, depuis 1 an et demi 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience - Age de raison - Aide ne fonctionne pas avec tout le monde - Volonté individuelle
10	<p>Temps de l'enquête/détention préventive</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maison d'arrêt : absence d'aide : "La tour pour la réinsertion c'est 0 » <p>Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'aide formel - Direction EPI A : honnêteté - Preso pénit : majorité = relations négatives, jugement, jalousie <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant de justice : relations positives ++ : soutien émotionnel, valorise, donne de l'espoir - Criminologue : reconnaissance du changement, complimente 	<p>Temps de l'enquête/détention préventive + Maison de peine</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 compagne : soutien moral ++ visites, appels, investissement : 3 x/semaine - Famille : 2/3 visites par semestre : non suffisant <p>Sortie de prison</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sport - Compagne : soutien émotionnel et instrumental ++, longue durée - Retrait garde des enfants : émotions négatives 		

Légende :

- En bleu : Période de l'intervention
- En rouge : vision négative
- En vert : vision positive

Annexe n°5 – Formulaire de consentement libre et éclairé



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ECLAIRE

Intitulé de la recherche	Étude de cas multiples du processus de désistement assisté de la délinquance d'adultes hommes judiciairisés : le rôle et les caractéristiques objectives de fréquence, durée, qualité perçue et quantité, des interventions (in)formelles.
Etudiante	Ines Djagoué-Dufée ines.djagoue-dufee@student.uliege.be
Promotrice	Mme Mathys Cécile, Université de Liège

Je, soussigné _____, consens de manière libre et éclairée à participer à l'entretien qui m'est proposé dans le cadre d'une recherche de fin d'études. A cette fin, je déclare :

- Avoir eu une présentation détaillée me permettant de comprendre le but et la nature de l'entretien dans le cadre du projet de recherche ;
- Avoir eu la possibilité de poser des questions ou demander des explications complémentaires avant de m'engager, et être satisfait des réponses reçues ;
- Accepter de partager mon expérience avec la chercheuse, et ainsi de répondre à une série de questions en lien avec le projet durant un entretien individuel d'environ 1h ;
- Être informé de mon droit de refuser de répondre à certaines questions ou de cesser la participation à tout moment, sans justification quelconque ;
- Accepter que ma voix soit enregistrée à l'aide d'un téléphone, tout en sachant que cet enregistrement sera protégé et utilisé uniquement par la chercheuse dans le but de réécrire mes propos, uniquement à cette fin ;
- Être informé que cet entretien est anonyme et confidentiel, c'est-à-dire que mon nom et mon prénom ne seront jamais mentionnés dans l'étude et que mes propos ne seront aucunement rapportés à quelconque personne extérieure à la recherche ;
- Être informé de la possibilité d'émettre des remarques ou poser des questions au terme de l'entretien afin d'obtenir d'autres informations complémentaires ;
- Être informé de la possibilité d'obtenir les résultats relatifs à ma participation au terme de l'étude ;
- Avoir reçu, lu et compris ce formulaire de consentement.

Fait à :

Le :

Signature du participant :